

DU PAREIL  
au même

rapport annuel



# DU PAREIL au même



## sommaire

Le mot du Président	2
Rapport de gestion du Directoire	3
Comptes consolidés	20
Notes aux comptes consolidés	23
Comptes sociaux	46
Annexes aux comptes sociaux	47
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	61
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	62
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et les engagements réglementés	63
Attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées	65
Attestation du Directoire sur les comptes	65
Rapport du Conseil de Surveillance	66
Texte des résolutions	67
Administration	75



# Le mot du Président

2

Madame, Mademoiselle, Monsieur;

L'année 2006 a permis à Du Pareil Au Même de conjuguer les effets positifs d'une croissance soutenue des ventes, de l'amélioration de la marge commerciale et d'une gestion rigoureuse des postes de frais. Par voie de conséquence, le Groupe a augmenté de 49% son résultat opérationnel et de 56.6% son résultat net.

Reflète de la stratégie de développement de la Société, la croissance a été particulièrement soutenue à l'international : +23%, sous l'impulsion notamment des deux marchés prioritaires que sont l'Italie : +21.6% et l'Espagne : +125.6%. Les belles progressions de la Suisse : +13.7%, ainsi que de l'ensemble des marchés d'exportation hors filiales : +15.7%, sont également à souligner.

La part des ventes réalisée à l'international atteint ainsi 25.5% du chiffre d'affaires consolidé. En France, marché extrêmement concurrentiel et sur lequel la consommation a baissé (-0.8% selon le CTCOE), DPAM a gagné des parts de marché en progressant de 6.3%.

Au global, le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 10.1% sur l'exercice, et s'établit à 145,2 M€.

Le parc de magasins a augmenté de 37 unités sur l'année, dont 15 en France et 22 à l'international.

Nous avons gardé un niveau d'exigence élevé dans la gestion de la Société : le taux de marge commerciale a progressé pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, alors que l'ensemble des frais de fonctionnement, hors commissions d'affiliation, n'a progressé que de 5.4%.

Ces performances ont permis au résultat opérationnel d'atteindre 10.7 M€, soit 7.4% du chiffre d'affaires, contre 5.4% en 2005. Le résultat net s'est élevé à 6,4 M€ (contre 4,1 M€ en 2005).

Compte tenu de ces bons résultats, le Directoire proposera à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 1,1€ par action.

Du Pareil Au Même a par ailleurs réduit de plus de 15.4% son endettement financier net. Celui-ci ne représente plus que 20% des capitaux propres contre 26.7% en 2005 et près de 70% en 2001. Le Groupe dispose ainsi d'une assise financière lui permettant de répondre à d'éventuelles opportunités de croissance externe, comme d'augmenter progressivement la part des succursales dans son développement.

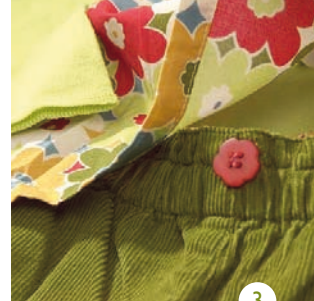
Confortée dans sa stratégie par les résultats obtenus en 2006, la Société met l'accent cette année sur le renforcement des positions en France, en Espagne et en Italie, majoritairement par l'affiliation, mais également par l'ouverture de succursales (5 en France, 4 entre l'Italie et l'Espagne), et d'autre part sur la montée en puissance des pays où de nouveaux accords de distribution ont été signés (Irlande, Grèce, Londres, Pays Baltes, Arabie Saoudite).

Dans ce contexte, le Groupe se fixe pour objectif de faire progresser ses résultats de façon significative en 2007.

Georges Spitzer

# Rapport de gestion du Directoire

à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007



3

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de la gestion du Groupe DPAM et de la Société DPAM SA pendant l'exercice 2006 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les comptes sociaux de la Société DPAM SA et ceux du Groupe consolidé sont présentés dans un rapport unique.

Monsieur Emile Cohen et le cabinet DELOITTE, représenté par Monsieur Albert Aidan, Commissaires aux comptes, vous donneront par ailleurs lecture des rapports.

Le Conseil de Surveillance, représenté par Monsieur Gilles Mougnot, vous donnera lecture du rapport du Conseil de Surveillance.

Tous les documents, comptes, rapports et autres documents et renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

## 1<sup>ère</sup> Partie Informations relatives aux comptes consolidés du Groupe DPAM

### CHIFFRES CLES

(en M€)	2006	2005
Chiffre d'affaires	145.23	131.86
Résultat opérationnel courant	10.77	8.10
Résultat opérationnel	10.70	7.18
Résultat net	6.35	4.06
Capacité d'autofinancement <sup>(1)</sup>	10.23	8.80
Endettement net	-10.44	-12.35
Nombre de boutiques <sup>(2)</sup>	146	145
France	119	116
Etranger	27	29
Total réseau <sup>(3)</sup>	298	261
Effectifs au 31.12.06 <sup>(4)</sup>	1 213	1 212

<sup>(1)</sup>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt

<sup>(2)</sup>Succursales

<sup>(3)</sup>Succursales + affiliés + corners + distributeurs

<sup>(4)</sup>Y compris les congés parentaux

## I. La structure du Groupe

Au 31 décembre 2006, le Groupe Du Pareil Au Même comprend :

DPAM	France
DPAM	Espagne
DPAM	Italie
DPAM	Japon
DPAM	Portugal
DPAM	Suisse

Sur l'ensemble de l'exercice, 40 points de vente ont été ouverts dont 4 succursales (3 en France et une en Espagne). Trois succursales non contributives ont été fermées (une au Portugal et 2 au Japon).

### 1.1 / Le réseau en France

A fin décembre 2006, le réseau de magasins possédés en propre par la Société est constitué de 119 points de vente contre un total de 116 unités fin 2005. A ce réseau en propre, s'ajoutent 56 magasins en commission affiliation dont 12 nouveaux en 2006. Ainsi, le réseau français a été porté à 175 boutiques.

# Rapport de gestion du Directoire

à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007

4

Notre présence par enseigne est représentée ci-dessous par :

DPAM Enfant	86 boutiques dont 25 affiliés
DPAM Bébé	16 boutiques dont 3 affiliés
DPAM Chaussures	17 boutiques dont 10 affiliés
Mixte "Enfant / Bébé"	23 boutiques dont 2 affiliés
Mixte "Enfant / Chaussures"	20 boutiques dont 13 affiliés
Mixte "Toutes enseignes"	13 boutiques dont 3 affiliés

## 1.2 / Le réseau à l'export

Le réseau à l'export est passé de 101 boutiques fin 2005 à 123 boutiques fin 2006, avec une présence dans 21 pays étrangers et DOM-TOM, grâce au programme d'affiliation. Ce réseau à l'export intègre aussi 17 corners au Japon, contre 15 à fin 2005.

### En filiales

Notre parc actuel détenu en propre est réparti entre 5 pays. Il est composé de 27 boutiques à fin décembre 2006.

Espagne	3 boutiques
Italie	10 boutiques
Portugal	6 boutiques
Japon	3 boutiques
Suisse	5 boutiques

Le réseau d'affiliés s'est également étendu dans les filiales au cours de l'exercice pour atteindre 45 affiliés au 31 décembre 2006 contre 27 en 2005.

Italie	22
Espagne	20
Portugal	3

Parmi ces nouvelles ouvertures, 7 magasins Toys'R Us ont été ouverts en Espagne et un au Portugal.

## Distributeurs

Notre présence à l'étranger est demeurée stable avec 30 boutiques fin décembre 2006. De nouveaux marchés de distributeurs ont été démarrés en 2006 en Irlande et en Angleterre.

Par ailleurs, 4 contrats de franchise ont été signés au Japon.

Le réseau de boutiques à l'export :

Pays	Boutiques fin 2005	Ouvertures et Fermetures 2006	Boutiques fin 2006
Angleterre	-	+1 ouverture	1
Arabie Saoudite	3	-3 fermetures	-
Cote d'Ivoire	2	-	2
Emirats Arabes Unis	2	-	2
Espagne*	7	+1 succursale+8 affiliés +7 TRU**	23
Guadeloupe	3	-	3
Guyane	1	-	1
Ile de la reunion	2	-	2
Irlande	-	+2 ouvertures	2
Islande	2	-	2
Italie*	30	+2 affiliés	32
Japon <sup>(1)</sup>	20	- 2 ferm. succ+2 BRU +4 franchisés	24
Koweït	1	-	1
Liban	2	-	2
Maroc	3	+2 ouvertures	5
Martinique	1	-	1
Nouvelle Calédonie	2	-	2
Portugal*	9	- 1 fermeture succ. +1 ouverture TRU**	9
Sénégal	1	-	1
Suisse*	5	-	5
Tahiti	2	-	2
Tunisie	2	-2 fermetures	-
Turquie	1	-	1
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>22</b>	<b>123</b>

\* Filiale

\*\* TRU = Toys'R Us

<sup>(1)</sup> dont 17 corners dans des magasins Baby's R Us, contre 15 à fin 2005



## II. La situation financière consolidée

Il est précisé que la situation financière consolidée est présentée sous le référentiel IFRS émis par l'IASB (International Financial Reporting Standards) en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, depuis l'exercice 2004.

### 2.1 / Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires hors taxes annuel 2006 (y compris rétrocession aux distributeurs et affiliés) s'élève à 145.23 M€ contre 131.86 M€ en 2005, soit une progression de 10.1%. Cette évolution résulte d'une hausse de 6.3% en France, marché très concurrentiel (marché global en baisse de 0.8% en 2006 - source CTCOE) avec un flux constant d'ouvertures de nouveaux magasins, et d'une progression de 23% sur l'export.

La ventilation du chiffre d'affaires hors taxes est la suivante :

(en M€)	2006	2005	Ecart	%
DPAM Enfant	83.24	79.69	3.55	4.4%
DPAM Bébé	13.41	13.06	0.35	2.7%
DPAM Chaussures	10.21	8.00	2.21	27.6%
Internet	1.27	0.95	0.32	33.2%
<b>Total France</b>	<b>108.13</b>	<b>101.70</b>	<b>6.43</b>	<b>6.3%</b>
DPAM Portugal	3.73	3.78	(0.05)	-1.2%
DPAM Suisse	3.02	2.65	0.37	13.7%
DPAM Italie	16.92	13.90	3.02	21.6%
DPAM Espagne	5.46	2.42	3.04	125.6%
DPAM Japon	2.62	2.78	(0.16)	-5.6%
Distributeurs	5.35	4.62	0.73	15.7%
<b>Total Export</b>	<b>37.10</b>	<b>30.16</b>	<b>6.95</b>	<b>23.0%</b>
<b>Total Consolidé</b>	<b>145.23</b>	<b>131.86</b>	<b>13.38</b>	<b>10.1%</b>

### En France

L'exercice 2006 a confirmé, tout au long de l'année, l'inversion de tendance initiée dès le quatrième trimestre 2004. Cette évolution est notamment liée au plan d'action mené sur les collections, sur le concept magasin ainsi qu'aux effets du programme de développement via l'affiliation et via l'ouverture de succursales.

Le parc de succursales a enregistré en 2006 l'ouverture de 3 nouvelles succursales en ZAC à Nîmes, Maurepas et Claye Souilly. Deux succursales ont été relocalisées à Montpellier et à Valenciennes.

Au total, l'activité française progresse de 6.3% en 2006.

### A l'export

L'export a réalisé une progression du chiffre d'affaires de 23%, dont +24.3% sur les filiales.

Les performances sont particulièrement satisfaisantes en Italie (+21.6%), en Espagne (+125.6%), et en Suisse (+13.7% sans variation de périmètre). Le Portugal baisse de 1.2%, du fait de la fermeture du magasin de Colombo. Le Japon enregistre une baisse de 5.6% consécutivement à la fermeture de 2 succursales. Il est à noter que le cours de change moyen du YEN a baissé de 6.72% entre 2005 et 2006 et a pesé sur les performances de la filiale.

L'activité Distributeurs est en progression de 15.7% sur l'exercice. Cette bonne performance est principalement liée à la progression des ventes à la Réunion et grâce à l'ouverture des nouveaux marchés en Irlande et en Angleterre.

Sur 2006, l'export représente 25.5 % du chiffre d'affaires hors taxes du Groupe DPAM contre 22.9% sur l'exercice 2005.

# Rapport de gestion du Directoire

à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007

6

## 2.2 / Les investissements

Les investissements bruts annuels 2006 s'élèvent à 4.41 M€ et se décomposent comme suit :

Investissements bruts (en M€)	31.12.06	31.12.05	Ecart
France	4.15	2.21	1.94
Portugal	0.01	0.09	(0.08)
Italie	0.06	0.74	(0.68)
Espagne	0.16	0	0.16
Suisse	0.01	0	0.01
Japon	0.02	0.14	(0.12)
<b>Total consolidé</b>	<b>4.41</b>	<b>3.19</b>	<b>1.22</b>

L'enveloppe d'investissements est affectée pour :

- **1.43 M€** à la rénovation du parc de magasins existants, dont 1.39 M€ en France et 0.04 M€ sur les filiales.
- **1.20 M€** à des investissements centraux, notamment en matériels et logiciels informatiques (0.98 M€) et en agencements (0.22 M€).
- **1.78 M€** à l'ouverture des nouveaux points de vente dont 1.59 M€ en France et 0.16 M€ en Espagne.

Une partie de ces investissements a été financé par le recours au leasing pour un montant de 0.60 M€.

## 2.3 / Le compte de résultat

Le résultat net du Groupe DPAM s'élève au 31 décembre 2006 à 6.36 M€ contre 4.06 M€ en 2005, en progression de 56.7 %.

Sur l'exercice 2006, l'évolution de l'activité consolidée est résumée ci-dessous :

	31.12.06	31.12.05	Ecart	%
Chiffre d'affaires HT	145,23	131,86	13,37	10,1%
Marge commerciale	90,50	80,12	10,38	13,0%
% CA	62,3%	60,8%	-	-
Résultat opérat. courant	10,77	8,10	2,67	33,0%
% CA	7,4%	6,1%	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>10,70</b>	<b>7,18</b>	<b>3,52</b>	<b>49,0%</b>
% CA	7,4%	5,4%	-	-

Coût endettement financier net	-0,82	-0,80	-0,02	2,5%
Résultat avant IS	9,88	6,36	3,52	55,3%
% CA	6,8%	4,8%	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>6,36</b>	<b>4,06</b>	<b>2,30</b>	<b>56,7%</b>
% CA	4,4%	3,1%	-	-

Résultat par branche d'activité  
Renseignements par zone géographique

2006	France	Italie	Autres	Inter-segment	Consolidé
Chiffre d'affaires net	126,86	16,91	14,70	-13,24	145,23
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>6,37</b>	<b>1,41</b>	<b>2,92</b>	<b>0,00</b>	<b>10,70</b>
Impôts	-3,01	-0,55	0,03	0,00	-3,52
<b>Résultats net</b>	<b>3,06</b>	<b>0,72</b>	<b>2,58</b>	<b>0,00</b>	<b>6,36</b>

2005	France	Italie	Autres	Inter-segment	Consolidé
Chiffre d'affaires net	117,20	13,91	11,51	-10,76	131,86
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5,61</b>	<b>1,42</b>	<b>0,15</b>	<b>0,00</b>	<b>7,18</b>
Impôts	-1,73	-0,54	0,03	0,00	-2,30
<b>Résultats net</b>	<b>3,59</b>	<b>0,67</b>	<b>-0,20</b>	<b>0,00</b>	<b>4,06</b>

## La marge commerciale

La marge commerciale, telle que présentée dans les comptes IFRS, est en progression de 10.38 M€ par rapport à 2005, soit +13%.

Cette marge est calculée de la façon suivante :

*Chiffre d'affaires + Autres produits de l'activité - Achats consommés - Variation stocks*

Cette amélioration sensible reflète l'amélioration d'une part des ratios de marge sur tous les marchés du Groupe DPAM, dans un contexte global de croissance des chiffres d'affaires. Cette progression est aussi le fruit des gains réalisés sur les prix d'achat des collections des différents concepts Enfant, Bébé, et Chaussure.



A noter que la marge commerciale est affectée négativement en 2006 par une dotation nette de dépréciation de stocks de (0,20 M€) contre une reprise nette de 0,50 M€ en 2005.

## Le résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'élève à 10.77 M€, contre 8.10 M€ à fin 2005, soit une progression de 33%.

Les principaux postes ont évolué de la façon suivante :

- **Charges de personnel** : elles s'élèvent à -30.72 M€ à fin décembre 2006 contre -28.51 M€ à fin décembre 2005, en hausse de 7.8 %. Elles s'établissent à 21.2% du chiffre d'affaires, contre 21.6% à fin 2005.

Cette progression de 2.21 M€ provient des éléments suivants :

Participation	0.57 M€
Litiges salariaux et divers	0.23 M€
Siège et entrepôt	0.45 M€(+4.7%)
Magasins	0.96 M€(+5.1%)

- **Charges externes** : elles s'élèvent à -42.97 M€ à fin décembre 2006 contre -37.62 M€ à fin décembre 2005, en hausse de 14.2.

Si l'on exclut les commissions versées aux affiliés, le montant ressort à -31.34 M€ contre -30.17 M€ en 2005, soit une progression de 3.9%.

L'évolution des charges externes se caractérise notamment par :

- **Loyers et charges** : - 0.47 M€, soit +3.7%
- **Honoraires** : en baisse de +0.24 M€ (-11%) avec -1.96 M€ en 2006 contre -2.20 M€ en 2005.

### Autres achats :

Transports	-0.14 M€ (+2.1%)
Entretien et réparation	-0.24 M€(+14.1%)
Intérim	+0.10 M€ (-25%)
Publicité et promotion	-0.30 M€ (+30.7%)
Autres postes	-0.36 M€

- **Impôts et taxes** : ils s'élèvent à -1.69 M€ à fin décembre 2006 contre -1.53 M€ à fin décembre 2005, en hausse de 10%. La progression provient essentiellement des taxes sur salaires et de la taxe professionnelle de DPAM SA (qui est assise sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise).

- **Charges d'amortissements** : elles s'élèvent à 4.05 M€ à fin décembre 2006 contre 4.21 M€ à fin décembre 2005, en baisse de 3.9 %. Outre les charges d'amortissements d'exploitation, ces montants incluent les charges d'amortissement sur mises au rebut suite aux fermetures de magasins et/ou rénovations de magasins, soit 0.07 M€ en 2006, contre 0.23 M€ en 2005.

- **Charges de dépréciation et pertes de valeur nette** : elles s'élèvent à -0.22 M€ à fin décembre 2006 contre 0.07 M€ à fin décembre 2005, et concernent des dépréciations de créances clients.

- **Autres produits et charges d'exploitation** : ils s'élèvent à -0.19 M€ à fin décembre 2006 contre -0.19 M€ à fin décembre 2005.

## Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 10.70 M€, contre 7.18 M€ à fin 2005, soit une progression de 49%.

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à -0.07M€ contre 0.92 M€ en 2005.

Ce poste a évolué de la façon suivante :

- **Plus ou moins value sur cession d'actifs** : +0.13 M€ contre -0.08 M€ en 2005. Le poste enregistre la cession d'un pas de porte à Valenciennes et la cession d'un magasin à Montpellier suite à une relocalisation dans les 2 villes.

- **Litiges commerciaux non courants** : -0.12 M€ contre -0.19 M€ en 2005.

- **Autres charges** : -0.08 M€ contre -0.64 M€ en 2005. En 2005, le poste était grevé par les frais de rapprochement avorté avec ORCHESTRA pour -0.64 M€.

## Coût de l'endettement financier net

Il s'élève à -0.82 M€, contre -0.80 M€ à fin 2005. Cette légère progression provient d'une hausse des taux sur une assiette d'endettement moyen en légère baisse (-18 M€ en 2006 pour -18.46 M€ en 2005).

# Rapport de gestion du Directoire

à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007

8

## Charge d'impôt

Elle s'élève à -3.52 M€, contre -2.30 M€ à fin 2005, soit une hausse de 52.8%. Rapporté au résultat avant impôts, le taux d'imposition Groupe représente 35.7% contre 36.2% en 2005.

## 2.4 / L'endettement et la structure bilancielle

### Endettement financier net

A fin décembre 2006, l'endettement financier net consolidé s'établit à -10.44 M€ pour -12.35 M€ à fin décembre 2005. L'endettement moyen sur l'exercice (soit -18 M€ en 2006 pour -18.46 M€ en 2005) diminue de 2.5% en raison de l'amélioration de l'exploitation.

La structure de financement a été renforcée en 2006 par la mise en place de 6 M€ de crédits bancaires moyen terme. Les dettes à moyen terme s'élèvent à 16.53 M€ contre 13.73 M€ à fin 2005.

Inversement, les crédits court terme et découverts s'élèvent à 0.18 M€ contre 4.29 M€ en 2005.

DPAM a continué d'externaliser son parc informatique (l'opération est retraitée dans les comptes consolidés). Le montant brut de la dette prise en leasing est de 3.09 M€ contre 2.48 M€ en 2005.

Le ratio d'endettement financier net rapporté aux capitaux propres s'établit donc à fin décembre 2006 à 20%, à comparer aux 26.7% observés fin 2005. De même, la capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt s'élève à 10.23 M€ contre 8.80 M€ en 2005, soit respectivement un ratio de 98% et 71.3% rapportée à l'endettement financier net.

## Besoin en fonds de roulement sur éléments courants

A fin décembre 2006, le besoin en fonds de roulement (sur élément-courants) s'établit à 9.51 M€ pour 5.88 M€ l'année dernière.

Cette dégradation de 3.63 M€ par rapport à fin décembre 2005 provient essentiellement du poste stocks, qui progresse en valeur nette de dépréciations de 3.36 M€.

Cette progression provient de l'accélération du développement du Groupe.

Le tableau ci-dessous présente les principales évolutions des stocks exprimés en valeur brute :

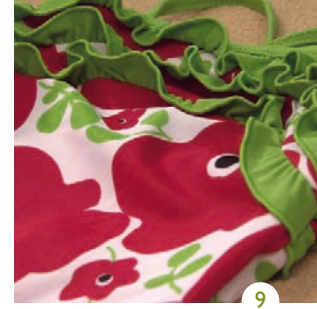
(en M€)	31.12.06	31.12.05	Ecart
Entrepôt France	8,82	7,06	1,76
Magasins France	12,67	11,74	0,93
Magasins Portugal	0,53	0,57	(0,04)
Magasins Suisse	0,33	0,28	0,05
Magasins Italie	2,45	2,16	0,29
Magasins Espagne	1,10	0,39	0,71
Magasins Japon	0,46	0,57	(0,11)
En transit	5,14	5,16	(0,02)
Matières et Fournitures	0,15	0,17	(0,02)
<b>Total</b>	<b>31,65</b>	<b>28,10</b>	<b>3,55</b>

## Besoin en fonds de roulement sur éléments non courants

A fin décembre 2006, le besoin en fonds de roulement (sur éléments non courants) s'établit à (3.54 M€) pour (3.47 M€) l'année dernière.

## Fonds de roulement net

A fin décembre 2006, le fonds de roulement net (hors emprunts à long et moyen terme à plus d'un an) s'est élevé à (4.47 M€) contre (9.94 M€) à fin décembre 2005. Cette amélioration est essentiellement due à l'amélioration des capitaux propres (6.04 M€).



### III. Les évolutions et perspectives pour 2007

L'exercice 2007 sera placé sous le signe de la poursuite du développement du réseau en France et à l'étranger et de la consolidation des activités dans l'objectif d'améliorer la rentabilité du Groupe.

Le Groupe prévoit de poursuivre son programme d'ouvertures suivant le régime de la commission affiliation dans ses principaux marchés (France, Italie, Espagne,...). De plus, l'amélioration de la structure financière du Groupe permettra d'envisager plus fréquemment des ouvertures en succursales, notamment quand ces ouvertures permettront d'améliorer le maillage territorial et/ou conforter le plan de développement par commission affiliation.

Au niveau des distributeurs, les accords conclus récemment en Grèce, Irlande, Royaume-Uni et ceux conclus début 2007 en Arabie Saoudite et dans les pays Baltes, devraient permettre d'accélérer la croissance de ce canal de distribution.

Le programme de rénovation des magasins sera par ailleurs poursuivi durant l'exercice 2007.

Le Groupe sera par ailleurs attentif aux opportunités éventuelles de croissance externe, susceptibles d'accélérer le plan de développement, tout en créant de la valeur.

La Société se fixe pour objectif une croissance soutenue de son CA, et corrélativement de son résultat net.

### IV. Description des principaux risques et incertitudes

Le Groupe est confronté à différentes natures de risques :

- **Liés à la protection des marques** : la marque DPAM est protégée dans les pays où le Groupe opère, et il n'y a pas de litige susceptible d'avoir une incidence financière significative.
- **Liés aux baux commerciaux** : le risque lié aux droits au bail est limité.

En France, la valeur au bilan de ces droits est en effet inférieure à leur valeur réelle. De surcroît, les contrats de bail conclus en Italie, en Espagne et au Portugal, où la législation applicable est moins protectrice, font l'objet d'un suivi régulier. Le Groupe peut ainsi contrôler l'évolution de leur valeur de marché et de la liquidité des emplacements loués.

- **Liés au secteur d'activité** : le secteur du prêt-à-porter pour enfants est actuellement en stagnation et est très souvent impacté par les phénomènes météorologiques.
- **Liés à la concurrence** : en l'absence de barrières à l'entrée sur le marché du prêt-à-porter pour enfants, des enseignes nouvelles viennent régulièrement concurrencer les enseignes établies. Cette multiplication des concurrents conduit à une augmentation de l'offre qui, sans augmentation corrélative de la demande, aboutit à une baisse du volume des ventes de chaque marque. A l'instar de la plupart de ses concurrents, le Groupe subit ainsi une forte pression sur sa part de marché et ses prix de vente. Le Groupe parvient pourtant à maintenir un niveau de profitabilité élevé en s'appuyant sur la notoriété de sa marque, la force de son concept, conjuguant prix modéré et créativité, ses performances au m<sup>2</sup> et sa stratégie de gains de marge brute.
- **Liés à la saisonnalité de l'activité** : l'activité du Groupe est historiquement saisonnière. Le chiffre d'affaires du second semestre est généralement supérieur à celui du premier semestre, en raison de l'augmentation des ventes de prêt-à-porter pour enfants à l'approche de la rentrée des classes et de périodes de soldes plus courtes. Il n'existe pas pour autant de risque significatif lié à la saisonnalité de l'activité. En l'absence de phénomène climatique marqué et durable, les mois les plus importants en terme de ventes (septembre et octobre) ne représentent pas plus de 11% chacun du chiffre d'affaires annuel du Groupe.

- **Liés aux stocks** : la politique d'approvisionnement privilégie l'achat de produits finis à la sous-traitance pour éviter la constitution de stocks importants de matières premières. Les stocks du Groupe sont constitués majoritairement de produits finis. Leur évaluation est effectuée au cas par cas selon leur origine et leur ancienneté. Le Groupe a par ailleurs développé une stratégie d'écoulement des produits finis des saisons anciennes sans pour autant porter atteinte à son réseau propre.
- **Liés au risque client** : dans ses relations avec ses affiliés, le Groupe peut être confronté au risque de défaut de paiement des ventes de marchandise, notamment dans le cas où l'affilié encaisse pour le compte du Groupe. En cas de défaut de paiement prolongé,

# Rapport de gestion du Directoire

à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007

10

le Groupe peut dès lors réagir rapidement et de façon efficace, d'une part en cessant immédiatement de livrer; d'autre part en reprenant possession du stock de marchandises détenu par l'affilié, dont le Groupe reste le propriétaire en vertu des contrats d'affiliation. En outre, le risque lié au non paiement par les affiliés des marchandises vendues est couvert selon les cas, soit par des garanties bancaires, soit par des paiements par lettre de crédit.

- **Liés au risque fournisseur** : le Groupe n'a pas de fournisseurs stratégiques, et la dépendance à l'égard d'un nombre réduit de fournisseurs est limitée car le premier fournisseur représente 9.7% des achats. Le Groupe limite aussi le risque lié aux fournisseurs en diversifiant les sources d'approvisionnement pour une même catégorie de produits et en optimisant la répartition géographique des fournisseurs.
- **Liés au risque de change** : depuis plusieurs saisons, le Groupe achète la quasi-totalité de ses marchandises en euros. Les achats résiduels en USD font l'objet d'achat à terme (173 K USD au 31 décembre 2006).
- **Liés au risque de liquidité** : l'activité, associée aux lignes de financement, génère des flux de trésorerie suffisants pour permettre de financer les besoins de liquidités. Les "covenants" liés aux dettes financières à moyen terme ne sont pas susceptibles de s'appliquer à l'heure actuelle.
- **Liés au risque de taux** : les dettes financières sont majoritairement constituées par des financements à taux variables. Le Groupe a recours, en fonction de ses anticipations de marché, à des instruments financiers pour réduire son exposition nette au risque de taux d'intérêt. La gestion du risque de taux est centralisée et gérée par la Société DPAM SA. Elle s'appuie sur la mise en place de contrat d'échange "swap" de taux et de contrats d'option de taux. Au 31 décembre 2006, sur un total de 16.53 M€ de dettes financières à moyen terme, 11.28 M€ font l'objet d'une couverture à taux fixe.
- **Liés au risque d'actions** : le Groupe ne détient que les actions de ses filiales.

## Objectifs et politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers et utilisation des instruments financiers

---

Le Groupe utilise des instruments financiers afin de se couvrir d'une part contre les risques de taux d'intérêt lorsque les dettes financières contractées sont à taux variable, et d'autre part contre les risques de taux de change sur les achats de marchandises en USD. Les instruments de taux d'intérêt sont des swaps de taux et des options "tunnel". Les instruments de taux de change sont des achats à terme de devises.

## Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi

---

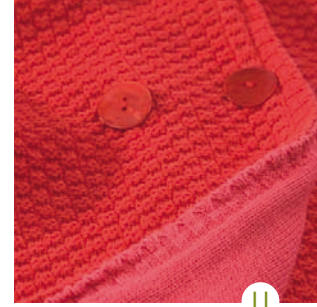
Un projet de fusion/absorption de la Société KOKANEE, qui détient 52.52% des actions de DPAM SA, par DPAM SA est en cours d'étude. Cette opération vise à simplifier l'organisation juridique du Groupe et accroître la liquidité du titre.

## V. Autres renseignements

### Activité en matière de recherche et développement

---

Néant.



## 2<sup>ème</sup> Partie

# Informations relatives aux comptes sociaux de la Société DPAM SA

Le chiffre d'affaires contrôlé hors taxes annuel 2006 (hors rétrocession de frais aux distributeurs & affiliés et y compris commissions affiliation) s'élève à 125.58 M€ contre 115.73 M€ en 2005, soit une hausse de +8.5%. Cette performance s'inscrit dans un contexte de marché très concurrentiel (marché global en baisse de 0.8% en 2006- source CTCOE) avec un flux constant d'ouvertures de nouveaux magasins. Le bénéfice net de DPAM SA s'élève au 31 décembre 2006 à 5.62 M€ contre 3.16 M€ en 2005, en progression de +77.8%.

L'évolution de l'activité est présentée dans le tableau ci-après :

(en M€)	31.12.06	31.12.05	Ecart	%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>125.58</b>	<b>115.73</b>	<b>9.85</b>	<b>+8.5%</b>
Marge Brute	68.10	60.37	7.73	+12.8%
% CA	54.23%	52.16%	-	-
E.B.E	11.62	9.10	2.52	+27.7%
% CA	9.25%	7.86%	-	-
Dotation Amortissements	-2.14	-2.52	0.38	-15.1%
Dot/Reprise Provisions	-0.20	0.55	-0.75	-
Résultat d'exploitation	9.27	7.12	2.15	+30.2%
% CA	7.38%	6.15%	-	-
Résultat financier	2.40	-0.50	2.90	-
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1.87</b>	<b>-1.32</b>	<b>-0.55</b>	<b>-41.7%</b>
<b>Résultat net</b>	<b>5.62</b>	<b>3.16</b>	<b>2.46</b>	<b>+77.8%</b>
%CA	4.48%	2.73%	-	-

Le système de gestion ne permet pas de scinder cette information par secteur d'activité.

## La marge brute

Sur le périmètre social, la marge brute progresse de 7.73 M€ :

- **Un effet taux favorable** : en progression de 2.07 points en taux par rapport à 2005, le ratio de marge brute s'élève à 54.23%.

L'effet taux, valorisé à 2.6 M€, marque l'augmentation des ratios de marge par enseigne.

- **Un effet volume favorable 5.13 M€** lié à la hausse du chiffre d'affaires.

## Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 9.27 M€ en hausse de 30.2%.

Les principaux postes des charges d'exploitation ont évolué comme suit :

- **Autres achats** : -28.79 M€ contre -25.84 M€ (+11.4%), dont -1.9 M€ de variation des commissions affiliation.
- **Impôts et taxes** : -1.65 M€ contre -1.49 M€ (+10.7%)
- **Frais de personnel** : -25.57 M€ contre -24 M€ (+6.5%)
- **Dotations amortissements** : -2.14 M€ contre -2.52 M€

## Le résultat financier

L'amélioration du résultat financier de 2.9 M€ provient de :

- **Baisse des frais nets financiers** : 0.2 M€
- **Provisions sur situations nettes des filiales** : 2.7 M€

## Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -1.87 M€ contre -1.32 M€ en 2005.

Le résultat exceptionnel se décompose de la façon suivante :

- **Abandons de créance** : -0.02 M€ sur le Portugal, et -2.09 M€ sur le Japon (pour lequel DPAM SA a abandonné l'intégralité de son compte courant). En 2005, -0.34 M€ avaient été abandonnés sur le Portugal.
- **Résultat sur cession d'actifs** : 0.13 M€ contre 0.03 M€ en 2005. Les cessions sont relatives au magasin de Lattes à Montpellier et celui de Valenciennes.
- **Autres** : +0.11 M€ contre -1.01 M€ en 2005 (dont -0.64 M€ sur les frais de fusion avortée avec Orchestra).



# Rapport de gestion du Directoire

à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007

12

## Evolution de l'IS

---

Le résultat comptable avant IS et participation s'élève à 9.81 M€ sur l'exercice 2006 pour 5.30 M€ en 2005, en hausse de 85%.

Le résultat imposable est passé de 4.91 M€ en 2005 à 9.27 M€ sur l'exercice 2006, sous l'effet conjugué de :

- La baisse des réintégrations non déductibles, soit 0.59 M€ en 2006 contre 0.65 M€ en 2005.
- L'augmentation des déductions qui passent de 1.04 M€ en 2005 à 1.13 M€ en 2006.

Le montant de l'IS calculé sur la base de 33.33% du résultat imposable, complété de la contribution sociale et de divers suppléments, s'est donc élevé à 3.15 M€ en 2006, compte tenu d'un crédit d'impôt de 12 K€ correspondant à une retenue à la source versée au Trésor portugais et relatif aux intérêts du compte courant facturé par la Société mère.

## Evolution de la Participation

---

Compte tenu de la hausse du résultat imposable net (avant contribution sociale et supplément d'IS), la base de calcul de la Participation est passée de 3.29 M€ en 2005 à 6.19 M€ en 2006. Selon la formule légale de calcul de la participation, celle-ci s'élève à 0.94 M€ pour 2006, contre 0.36 M€ en 2005.

## L'endettement

---

A fin décembre 2006, le poste Emprunts et Autres Dettes auprès des Etablissements de crédit s'établit à 12.30 M€ pour 13.65 M€ à fin décembre 2005, soit une amélioration de 1.35 M€ et une baisse de 9.9 % sur l'exercice, s'expliquant par l'amélioration de l'exploitation.

A l'instar de 2005, fin décembre 2006, DPAM SA continue d'externaliser son parc informatique de manière à optimiser son endettement et étaler sa dette fournisseurs d'immobilisations.

## Evolution des capitaux propres

---

Les capitaux propres ont été renforcés en 2006 de 0.15 M€ sur le poste Capital, 1.73 M€ sur le poste Prime d'Emission, et 3.37 M€ sur le Report à Nouveau. Suite à la possibilité offerte par l'Assemblée Générale de payer le dividende 2005 en actions ordinaires, le nombre total d'actions a augmenté de 72 782 actions.

Le prix d'émission s'est élevé à 25.72€, la différence entre le prix d'émission et la valeur nominale (2€) a été portée en Prime d'Emission pour 1 726 389€.

## Evolution prévisible de l'activité

---

L'exercice 2007 sera placé sous le signe de la poursuite du développement du réseau en France et de la consolidation des activités dans l'objectif d'améliorer la rentabilité de la Société.

La Société prévoit de poursuivre son programme d'ouvertures suivant le régime de la commission affiliation et le cas échéant, et au cas par cas des ouvertures en succursales, notamment quand ces ouvertures permettront d'améliorer le maillage territorial.

Le programme de rénovation des magasins sera poursuivi durant l'exercice 2007. La Société sera par ailleurs attentive aux opportunités éventuelles de croissance externe, susceptibles d'accélérer le plan de développement, tout en créant de la valeur.

## Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi

---

Un projet de fusion/absorption de la Société KOKANEE, qui détient 52.52% des actions de DPAM SA, par DPAM SA est en cours d'étude. Cette opération vise à simplifier l'organisation juridique du Groupe et accroître la liquidité du titre.

## Informations relatives à une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats ainsi que de la situation financière de la Société

---

L'amélioration de l'activité et des résultats en découlant a permis de renforcer la situation financière de la Société. A fin 2006, le poste Emprunts et Autres Dettes auprès des Etablissements de crédit s'établit à 28.3% des capitaux propres contre 35.7% en 2005.



## Utilisation des instruments financiers

DPAM SA utilise des instruments financiers afin de se couvrir d'une part contre les risques de taux d'intérêt lorsque les dettes financières contractées sont à taux variable, et d'autre part contre les risques de taux de change sur les achats de marchandises en USD. Les instruments de taux d'intérêt sont des swaps de taux et des options "tunnel". Les instruments de taux de change sont des achats à terme de devises.

## Description des principaux risques et incertitudes

DPAM SA est confrontée à différentes natures de risques :

- **Liés à la protection des marques** : la marque DPAM est protégée en France, et il n'y a pas de litige susceptible d'avoir une incidence financière significative.
- **Liés aux baux commerciaux** : le risque lié aux droits au bail est limité en France du fait du droit au renouvellement du locataire.
- **Liés au secteur d'activité** : le secteur du prêt-à-porter pour enfants est actuellement en stagnation et est très souvent impacté par les phénomènes météorologiques.
- **Liés à la concurrence** : en l'absence de barrières à l'entrée sur le marché du prêt-à-porter pour enfants, des enseignes nouvelles viennent régulièrement concurrencer les enseignes établies. Cette multiplication des concurrents conduit à une augmentation de l'offre qui, sans augmentation corrélative de la demande, aboutit à une baisse du volume des ventes de chaque marque. A l'instar de la plupart de ses concurrents, DPAM SA subit ainsi une forte pression sur sa part de marché et ses prix de vente.
- **Liés à la saisonnalité de l'activité** : l'activité est historiquement saisonnière. Le chiffre d'affaires du second semestre est généralement supérieur à celui du premier trimestre, en raison de l'augmentation des ventes de prêt-à-porter pour enfants à l'approche de la rentrée des classes et de périodes de soldes plus courtes. Il n'existe pas pour autant de risque significatif lié à la saisonnalité de l'activité.
- **Liés aux stocks** : la politique d'approvisionnement privilégie l'achat de produits finis à la sous-traitance pour éviter la constitution de stocks importants de matières premières. Les stocks sont constitués majoritairement

de produits finis. Leur évaluation est effectuée au cas par cas selon leur origine et leur ancienneté. DPAM SA a par ailleurs développé une stratégie d'écoulement des produits finis des saisons anciennes sans pour autant porter atteinte à son réseau propre.

- **Liés au risque client** : dans ses relations avec ses affiliés, DPAM SA peut être confronté au risque de défaut de paiement des ventes de marchandise, mais ce risque est limité en France aux remises en banque de chèques et d'espèces, qui sont contrôlées étroitement par les services administratifs.
- **Liés au risque fournisseur** : DPAM SA n'a pas de fournisseurs stratégiques, et la dépendance à l'égard d'un nombre réduit de fournisseurs est limitée car le premier fournisseur représente 9.7% des achats. DPAM SA limite aussi le risque lié aux fournisseurs en diversifiant les sources d'approvisionnement pour une même catégorie de produits et en optimisant la répartition géographique des fournisseurs.
- **Liés au risque de change** : depuis plusieurs saisons, DPAM SA achète la quasi-totalité de ses marchandises en euros. Les achats résiduels en USD font l'objet d'achat à terme (173 K USD au 31 décembre 2006).
- **Liés au risque de liquidité** : l'activité, associée aux lignes de financement, génère des flux de trésorerie suffisants pour permettre de financer les besoins de liquidités. Les "covenants" liés aux dettes financières à moyen terme ne sont pas susceptibles de s'appliquer à l'heure actuelle.
- **Liés au risque de taux** : les dettes financières sont majoritairement constituées par des financements à taux variables. DPAM SA a recours, en fonction de ses anticipations de marché, à des instruments financiers pour réduire son exposition nette au risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2006, sur un total de 12.30 M€ de dettes financières à moyen terme, 11.15 M€ font l'objet d'une couverture à taux fixe.
- **Liés au risque d'actions** : DPAM SA ne détient que les actions de ses filiales.

## Activité en matière de recherche et développement

Néant.

# Rapport de gestion du Directoire

à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007

14

## 3<sup>ème</sup> Partie Informations à caractère financier

### I. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues

Néant.

### II. Prises de participation significatives de l'exercice

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice 2006.

### III. Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications (en K€)	Exercice clos le 31.12.02	Exercice clos le 31.12.03	Exercice clos le 31.12.04	Exercice clos le 31.12.05	Exercice clos le 31.12.06
--------------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

#### Situation financière en fin d'exercice

<b>A Capital social</b>	4 698	4 698	4 698	4 698	4 843
<b>B Nombre d'actions émises</b>	2 348 875	2 348 875	2 348 875	2 348 875	2 421 657
<b>C Nombre d'obligations convertibles en actions</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

#### I. Résultat global des opérations effectives

<b>A Chiffre d'affaires hors taxes hors rétrocession*</b>	130 507	120 454	111 516	115 725	125 428
<b>B Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions</b>	8 123	6 497	7 376	7 690	8 694
<b>C Impôts sur les bénéfices</b>	2 208	1 030	1 226	1 776	3 249
<b>D Bénéfice après impôts, amortissements et provisions</b>	2 197	2 256	2 441	3 162	5 619
<b>E Montant des bénéfices distribués</b>	705	1 856	1 903	2 349	2 664

#### II. Résultat des opérations réduit à une seule action (en euro/action)

<b>A Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions</b>	2,52	2,33	2,62	2,52	2,25
<b>B Bénéfice après impôt, amortissements et provisions</b>	0,94	0,96	1,04	1,35	2,32
<b>C Dividende versé à chaque action</b>	0,3	0,79	0,81	1	1,10

#### III. Personnel

<b>A Nombre de salariés**</b>	1 214	1 131	1 041	1 023	1 031
<b>B Montant de la masse salariale</b>	20 768	18 954	17 813	17 390	18 378
<b>C Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)</b>	7 379	6 783	6 450	6 444	6 842
<b>D Participation des salariés aux résultats de l'entreprise</b>	582	-	114	364	939

(\*) Les années 2002 à 2004 ont été retraitées des remises effectuées à un affilié corse

(\*\*) Les chiffres sont corrigés des congés parentaux



## IV. Informations relatives au Capital

### Répartition du capital

Au 31 décembre 2006, la répartition du capital se présente comme suit :

Actionnaires	Nb de Titres	Pourcentage	
		En capital	En droit de vote
Kokanee Company	1 271 788	52,52%	68,04%
Tocqueville	242 806	10,03%	6,75%
JP Morgan Chase & Co	129 756	5,36%	3,61%
Public	777 307	32,10%	21,60%
<b>Total</b>	<b>2 421 657</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Les actions, inscrites sous forme nominative, confèrent un droit de vote double après une période de détention d'au moins trois années. Les actions de KOKANEE COMPANY, à l'exception de celles provenant du paiement du dividende en actions 2006, lui ont conféré un droit de vote double depuis le 25 mai 2001.

### Cours de bourse

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, 945 974 titres ont été échangés contre 768 878 l'année précédente. La liquidité s'est donc accrue avec une augmentation des volumes échangés de 23%.

La valeur de l'action DPAM a, quant à elle, progressée de 71% durant l'année 2006 ; le cours de clôture s'établissant à 37,23€.

Le titre DPAM figure au sein de l'indice CAC ALL SHARES.

L'action se négocie au continu et figure au compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris (code ISIN FR0000053647).

DPAM a conclu avec Fortis Banque un contrat d'animation.

Dans ce cadre, 43 778 actions DPAM ont été achetées et 43 142 vendues durant l'année 2006. Au 31 décembre 2006, 1 777 actions sont directement détenues par DPAM, représentant une valeur de 66 157,71€ au cours de clôture.

### Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la détention du capital

Franchissements de seuil durant l'exercice :

- à la hausse le 16 mai 2006, JP MORGAN CHASE & Co déclare détenir 1 19 503 actions, soit 5,08 % du capital.
- à la baisse le 28 novembre 2006, Sycomore Asset Management déclare détenir 81 246 actions, soit 3,35% du capital, contre 5,25% au 31/12/2005.

### Options de souscriptions

Vous trouverez ci dessous le relevé complet des plans d'options de souscription :

Date du plan	Nb bénéficiaires	Options		
		Attribuées	Souscrites	Prix
Mars 1999	14	2 967	0	59,10€
Mars 2000	20	3 823	0	57,82€

### Délégations dans le domaine des augmentations de capital

Néant.

### Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice

Il n'existe pas de dispositif de participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice. Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur en la matière, il sera proposé à l'Assemblée Générale, approuvant les comptes de l'exercice 2006, d'augmenter le capital social de 150.000 € par la création et l'émission d'actions réservées aux salariés et anciens salariés adhérant à un PEE ou à un plan parthenarial d'épargne volontaire.

### Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La Société est contrôlée au 31 décembre 2006 par une Société mère détenant plus de 51% du capital et plus de 66% des droits de vote double. Il n'existe pas de restrictions statutaires et extra-statutaires spécifiques à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Il n'existe pas par ailleurs de dispositif en terme d'émissions ou de rachats d'actions.

# Rapport de gestion du Directoire

à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007

16

## 4<sup>ème</sup> Partie Informations portant sur les mandataires sociaux

### I. Les mandataires sociaux

Rémunération brute en €	Type de mandat	Fonction
C. Mamou 116 671	Membre du Directoire	Directeur du Développement
N. Bertrand 112 005	Membre du Directoire	Directeur Général Adjoint Finance et Services Support
G. Mougenot 47 400	Président du Conseil de Surveillance	Chargé de mission
G. Spitzer 340 222	Président du Directoire	Directeur des Opérations
J.N. Reinhardt 10 812	Membre Du Conseil de Surveillance	-
D. Jeffrey 10 812	Membre du Conseil de Surveillance	-
G. Lorang 10 812	Représentant permanent de Kokanee Company au Conseil de Surveillance	-
<b>Total</b> 648 734	-	-

G. Spitzer est également membre du Conseil de Surveillance de la Société Ventilo (Groupe VTL Développement).

### II. Détail des rémunérations de toute nature

	G. Spitzer	N. Bertrand	C. Mamou	G. Mougenot
Rémunération fixe annuel brut	259 787	108 093	114 842	36 588
Variable annuel brut	78 420 <sup>(1)</sup>	2 083 <sup>(2)</sup>	-	-
Indemnité annuelle Brute	-	-	-	-
Avantage en nature (montant brut annuel)	Voiture 2 195	Voiture 1 829	Voiture 1 829	-
Jetons de présence	-	-	-	10 812

	J.N. Reinhardt	D. Jeffrey	G. Lorang
Rémunération fixe annuel brut	-	-	-
Variable annuel brut	-	-	-
Indemnité annuelle Brute	-	-	-
Avantage en nature (montant brut annuel)	-	-	-
Jetons de présence	-	10 812	10 812

<sup>(1)</sup> Détermination part variable :

Variable 1 : 65 K€ sur le taux d'atteinte d'un barème de résultat net Groupe, 63,42 K€ versé  
Variable 2 : 15 K€ sur la mise en place d'une nouvelle structure de financement, 15 K€ versé

<sup>(2)</sup> Détermination part variable : Assiette : 25 K€, versé : 2,1 K€, Critères : prorata temporis contractuel.

### III. Autres informations

#### Indemnités de rupture :

- Georges SPITZER : 12 mois calculés sur l'ensemble des sommes perçues les 12 derniers mois.
- Nicolas BERTRAND : 12 mois calculés sur l'ensemble des sommes perçues les 12 derniers mois.

#### Clause de non concurrence :

- Georges SPITZER : 50% de la rémunération annuelle



## IV. Les mandats hors DPAM

### ARGOS SODITIC FRANCE : MANDATS SOCIAUX FRANÇAIS

- Groupe Kokanee  
Membre du Comité Stratégique de Kokanee Company SAS

### Gilles MOUGENOT : MANDATS SOCIAUX FRANÇAIS

- Groupe Argos Soditic France  
Président d'Argos Soditic France SAS  
Membre du Comité d'Investissement d'Argos Soditic France SAS
- Groupe Shop Novation  
Président du Comité de Surveillance de Shop Novation
- Groupe Kokanee  
Président de Kokanee Company SAS
- Autres  
Membre du Conseil de Surveillance de Funéraires Développements SAS  
Membre du Comité Stratégique de Dorotennis SAS  
Censeur d'Oseo Sofaris  
Gérant de Toutsavoir SARL  
Gérant de Decofi SARL  
Gérant de SCI Douze  
Liquidateur de Fontech

### MANDATS SOCIAUX ETRANGERS

- Groupe Argos Soditic  
Administrateur d'Argos Soditic Partners SA (Luxembourg)  
Administrateur d'Argos Soditic Italia S.p.A  
Manager de Five Islands Advisors LLC (Etats-Unis)

### Jean-Noël REINHARDT : MANDATS SOCIAUX FRANÇAIS

- Groupe Hachette Distribution Services  
Président du Directoire de VIRGIN STORES SA  
Président du Conseil d'Administration de Virgin Immobilier Placement SA  
Président du Conseil d'Administration de BEBEJOIE EUROPE JOUETS SA  
Président de la SAS MUSIC RAILWAY  
Président Directeur Général de LE FURET DU NORD SA
- Groupe TicketNet  
Membre du Conseil d'Administration de TICKETNET
- Groupe UGC  
Membre du Conseil d'Administration d'UGC
- Groupe EASYVOYAGE  
Membre du Conseil d'Administration de EASYVOYAGE

### David JEFFREY MANDATS SOCIAUX ETRANGERS

- Cloverleaf Communications Incorporated
- FSN Capital Holdings Ltd

### MANDATS SOCIAUX FRANCAIS

- Groupe Kokanee  
Administrateur de Kokanee Company SAS

### Gilles LORANG : MANDATS SOCIAUX FRANÇAIS

- Groupe Argos Soditic France  
Directeur Général Adjoint d'Argos Soditic France SAS
- Groupe Kokanee  
Membre du Comité Stratégique de Kokanee Company SAS
- Autres  
Membre du Conseil de Surveillance de Funéraires Développements SAS

# Rapport de gestion du Directoire

à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007

18

## 5<sup>ème</sup> Partie Informations juridiques et fiscales

## 6<sup>ème</sup> Partie Informations sociales

### I. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices et affectation du résultat

Le résultat net consolidé de l'exercice 2006 s'élève à 6.35 M€. Nous vous proposons la mise en paiement d'un dividende de 2.66 M€ obtenu pour sa totalité par le bénéfice net social de l'exercice (5.62 M€). Il serait versé un dividende de 1.10 M€ par action.

Conformément à la loi, nous vous rappelons que les distributions effectuées par la Société au cours des trois derniers exercices se présentent comme suit :

Dividendes nets	2005	2004	2003
Montant total (en K€)	2 349	1 903	1 856
Montant par action (en euro)	1	0.81	0.79

### II. Montant global des charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI

Le montant global des charges somptuaires non déductibles (amortissements excédentaires) s'élève à 20 K€ sur l'exercice 2006.

L'effectif total du Groupe est de 1 213 salariés au 31 décembre 2006. Ce chiffre correspond à l'effectif incluant les CDI, CDD, et les congés parentaux.

La France, avec 1031 salariés inscrits (y compris congés parentaux), représente l'essentiel de l'effectif, soit 84.3%.

Les effectifs au 31 décembre 2006 des autres filiales sont :

Espagne	26
Italie	78
Japon	15
Portugal	33
Suisse	30

Les données fournies dans la suite de cette section d'information sociale concernent uniquement le périmètre France.

L'effectif total France est en hausse de 8 personnes au 31 décembre 2006 par rapport à l'effectif au 31 décembre 2005 (1031 contre 1023). Cette hausse se retrouve dans l'indicateur d'effectif mensuel moyen : 1086 salariés en 2006 contre 1012 en 2005, soit +7.31%.

Le nombre d'embauches, au cours de l'exercice 2006, se décompose en 505 embauches par contrat à durée indéterminée et 588 embauches par contrat à durée déterminée. Les deux tiers de ces embauches concernent des salariés de moins de 25 ans.

Sur la même période, l'entreprise a enregistré 1080 départs : 471 fins de contrat à durée déterminée et 513 ruptures de contrat à durée indéterminée.

Le turn-over (départs de salariés en contrat à durée indéterminée/ effectif mensuel moyen) s'est élevé à 47.24% en 2006.



Les démissions (sur l'exercice) restent la cause de départ la plus fréquente pour les contrats à durée indéterminée (35.48% des cas) mais le nombre de démissions augmente par rapport à l'année 2005 (182 contre 161). Quant aux licenciements, 96 licenciements pour cause non économique ont eu lieu sur l'exercice 2006, soit une hausse par rapport à 2005 (64). Il n'a pas été procédé à des licenciements pour cause économique en 2006.

Le nombre de rupture de période d'essai est de 230 en 2006 contre 161 en 2005.

Le volume des heures supplémentaires et complémentaires représente 61 193 heures sur l'année 2006, contre 45 575 en 2005.

Les heures supplémentaires composent une faible proportion de ce volume (5.48%). Les heures complémentaires, avec un volume de 50 817 heures, représentent 83.04% du total. Le reste (11.48%) correspond aux heures effectuées le dimanche et de nuit.

DPAM SA recourt également à une main d'œuvre extérieure à l'entreprise (il s'agit notamment des stylistes et étalagistes) pour 0.97 M€ sur l'exercice 2006.

L'application des 35 heures est effective depuis Décembre 1999.

Pour les salariés à temps plein, la durée du temps de travail est organisée de la manière suivante :

- **Les cadres** : forfait annuel de 214 jours travaillés avec l'attribution d'un jour de réduction du temps de travail par mois, sauf pour les membres du Directoire qui ne sont pas inclus dans l'accord RTT.
- **Les agents de maîtrise** : le passage des 39 heures aux 35 heures s'est réalisé par l'attribution de deux jours de réduction du temps de travail par mois.
- **Les employés** : le passage des 39 heures aux 35 heures s'est réalisé par l'attribution de deux jours de réduction du temps de travail par mois. Au niveau des entrepôts, le passage des 39 heures aux 35 heures s'est réalisé conjointement par une réduction horaire hebdomadaire de 2H45 et par l'attribution de huit jours de réduction du temps de travail à l'année.

Sur l'exercice 2006, l'absentéisme se décompose par motif comme suit :

	En % <sup>(1)</sup>
Maladie	3.73 %
Accidents de travail et de trajet	0.34 %
Maternité / paternité	2.74 %
Congés autorisés	0.71 %
Autres congés	0.96 %
<b>Total</b>	<b>8.48 %</b>

<sup>(1)</sup>Nombre de journées d'absence divisé par 365 jours, divisé par l'effectif mensuel moyen de l'exercice

Le total des salaires et traitements de l'exercice 2006 s'élève à 18.73 M€ contre 17.56 M€ pour l'exercice 2005.

En 2006, le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle continue représente 1.65% de la masse salariale.

Le budget consacré aux œuvres sociales sur l'exercice 2006 est de 36.543,18€.

Les effectifs se répartissent en 12.22% pour les hommes, et 87.78% pour les femmes. Au niveau des cadres, le rapport s'établit à 19.66% / 80.34%.

La Société a connu 29 accidents du travail avec arrêt (soit 272 journées perdues) en 2006, contre 45 en 2005.

Au titre de l'insertion des travailleurs handicapés, la Société emploie 3 salariés handicapés et a versé au titre de l'exercice 2006 une contribution de 35 K€.

Enfin, DPAM SA demande à chacun de ses fournisseurs de respecter strictement les obligations légales liées aux conditions de travail et, tout particulièrement celles concernant le travail des enfants et le travail dissimulé. La Société se réserve le droit de contrôler l'application de ces engagements au travers d'un droit de visite, qu'elle peut exercer à tout moment.

Les fournisseurs s'engagent également à fournir à DPAM SA, et dès sa première demande, les justificatifs relatifs à ces réglementations.

# Comptes consolidés

en milliers d'euros

20

Compte de résultat consolidé - Normes IFRS  
(en milliers d'euros)

	Notes	31.12.06	31.12.05
Chiffre d'affaires	4.2	145 231	131 862
Autres produits de l'activité	4.2	142	117
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	-	<b>145 373</b>	<b>131 979</b>
Achats consommés	4.3	58 241	52 170
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-	-3 467	-429
Charges de personnel	4.4	30 720	28 510
Charges externes	-	42 969	37 619
Impôts et taxes	-	1 686	1 533
Charges d'amortissements	4.5	4 047	4 211
Charges de dépréciation et perte de valeur	4.5	219	76
Autres produits	-	-389	-125
Autres charges d'exploitation	-	577	314
<b>Résultat opérationnel courant</b>	-	<b>10 770</b>	<b>8 100</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	4.6	-70	-921
<b>Résultat opérationnel</b>	-	<b>10 700</b>	<b>7 179</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4.7	5	14
Coût de l'endettement financier brut	4.7	-822	-812
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	-	<b>-817</b>	<b>-798</b>
Autres produits et charges financiers	4.7	-7	-20
<b>Résultat avant impôts</b>	-	<b>9 876</b>	<b>6 361</b>
Charge d'impôts	4.8	-3 521	-2 304
<b>Résultat net</b>	-	<b>6 355</b>	<b>4 057</b>
Part du Groupe	-	6 355	4 057
Intérêts minoritaires	-	-	-
Résultat net non dilué de l'exercice par action	4.9	2,67	1,73
Résultat net dilué de l'exercice par action	4.9	2,66	1,72

Aucune activité discontinuée n'est observée au cours de l'année 2006

Bilan consolidé - Normes IFRS  
(en milliers d'euros)

	Notes	31.12.06	31.12.05
<b>Actif</b>			
<b>Actifs non courants</b>		<b>57 456</b>	<b>56 951</b>
Goodwill	4.10	0	0
Immobilisations incorporelles	4.11	42 333	42 079
Immobilisations corporelles	4.12/13	12 383	11 967
Prêts, créances, dépôts et cautionnements		2 065	2 162
Impôts différés actifs	4.22	675	743
<b>Actifs courants</b>		<b>43 694</b>	<b>38 999</b>
Stocks et en cours	4.14	30 354	26 994
Clients et comptes rattachés	4.15	3 871	3 214
Créances d'impôt sur les bénéficiaires	-	9	0
Autres créances et comptes de régularisation	4.15	3 186	3 119
Trésorerie et Equivalent de trésorerie	4.16	6 274	5 672
<b>Total de l'actif</b>	-	<b>101 150</b>	<b>95 950</b>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux propres</b>	<b>4.17</b>	<b>52 310</b>	<b>46 272</b>
Capital	-	4 843	4 698
Primes	-	9 484	7 757
Réserves	-	31 628	29 760
Résultat net de l'exercice	-	6 355	4 057
<b>Passifs non courants</b>		<b>15 477</b>	<b>13 790</b>
Avantages au personnel	4.18	511	401
Emprunts et dettes financières à + d'1 an	4.19	11 258	9 574
Impôts différés passifs	4.22	3 708	3 815
<b>Passifs courants</b>		<b>33 363</b>	<b>35 888</b>
Provisions pour risques et charges courantes	4.20	734	804
Emprunts à long et moyen terme à - d'1 an	4.19	5 271	4 152
Découverts bancaires	4.19	184	4 292
Fournisseurs et comptes rattachés	4.21	14 472	17 055
Dettes d'impôt sur les bénéficiaires	-	1 601	662
Autres dettes et comptes de régularisation	4.21	11 101	8 923
<b>Total du passif</b>		<b>101 150</b>	<b>95 950</b>

Les échéances des postes de bilan sont renseignées dans les notes annexes



Tableau de flux de trésorerie (en milliers d'euros)

Tableau des flux de trésorerie nette	31.12.06	31.12.05
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	6 355	4 057
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 991	4 709
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	12	-9
Plus et moins-values de cession	-131	45
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	10 227	8 802
Coût de l'endettement financier net	817	798
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3 521	2 304
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>	<b>14 565</b>	<b>11 904</b>
<b>Impôts versés (B)</b>	<b>-2 650</b>	<b>-2 253</b>
<b>Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)</b>	<b>-3 766</b>	<b>1 127</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)</b>	<b>8 149</b>	<b>10 778</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 407	-3 373
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	626	137
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-250	135
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)</b>	<b>-4 031</b>	<b>-3 101</b>
Rachats et reventes d'actions propres + autres flux	-74	-23
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-471	-1 903
Encaissements liés aux nouveaux emprunts (y compris contrat de location financement)	6 980	9 347
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-4 996	-5 689
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-817	-798
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)</b>	<b>622</b>	<b>934</b>
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	-31	-1
<b>= Variation de la trésorerie nette (D + E + F + G)</b>	<b>4 709</b>	<b>8 610</b>
<b>Trésorerie ouverture*</b>	<b>1 380</b>	<b>-7 230</b>
<b>Trésorerie clôture*</b>	<b>6 089</b>	<b>1 380</b>
<b>Variation</b>	<b>4 709</b>	<b>8 610</b>

\* Trésorerie et équivalent de trésorerie diminué des découverts bancaires (note 16)

# Comptes consolidés

en milliers d'euros

22

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (en milliers d'euros)

	Nombre d'actions en circulation	Nombre d'actions d'auto contrôle	Capital	Primes	Actions d'auto contrôle	Réserves	Variations de justes valeurs et autres	Différence de conversion	Capitaux propres / Part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Solde au 01.01.05</b>	2 348 875	0	4 698	7 757	0	31 714	(68)	56	44 157	0	44 157
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Différences de conversion	-	-	-	-	-	-	-			-	
Couverture des flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-	(11)	-	(11)	-	(11)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	(4)	-	(4)	-	(4)
<b>Variations de résultat reconnues directement en capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	0	(15)	1	(14)	0	(14)
Résultat de l'ensemble consolidé	-	-	-	-	-	4 057	-	-	4 057	-	4 057
<b>Total charges et produits comptabilisés</b>	-	-	-	-	-	4 057	(15)	1	4 043	0	4 043
Dividendes versés	-	-	-	-	-	(1 903)	-	-	(1 903)	-	(1 903)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Actions d'autocontrôle	-	1 141	-	-	(25)	-	-	-	(25)	-	(25)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
<b>Solde au 31.12.05</b>	2 348 875	1 141	4 698	7 757	(25)	33 868	(83)	57	46 272	0	46 272
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Différences de conversion	-	-	-	-	-	-	-	142	142	-	142
Couverture des flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-	121	-	121	-	121
Autres variations	-	-	-	-	-	-	(69)	2	(67)	-	(67)
<b>Variations de résultat reconnues directement en capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	0	52	144	196	-	196
Résultat de l'ensemble consolidé	-	-	-	-	-	6 355	-	-	6 355	-	6 355
<b>Total charges et produits comptabilisés</b>	-	-	-	-	-	6 355	52	144	6 551	-	6 551
Dividendes versés	-	-	-	-	-	(2 343)	-	-	(2 343)	-	(2 343)
Augmentation de capital	72 782	-	145	1 726	-	-	-	-	1 871	-	1 871
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Actions d'autocontrôle	-	1 777	-	-	(41)	-	-	-	(41)	-	(41)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
<b>Solde au 31.12.06 avant répartition</b>	2 421 657	1 777	4 843	9 483	(66)	37 880	(31)	201	52 310	0	52 310
Dividende proposé	-	-	-	-	-	(2 664)	-	-	(2 664)	-	(2 664)
<b>Solde au 31.12.06 après répartition</b>	2 421 657	1 777	4 843	9 483	(66)	35 216	(31)	201	49 646	0	49 646

# Notes aux comptes consolidés

en milliers d'euros



23

## I. Généralités

DPAM est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance dont l'activité est la vente au détail de vêtements pour enfants, de puériculture et de chaussures pour enfants. Son siège social est situé à :

ZI de Villemilan - 8 avenue Ampère - 91320 Wissous - France

Les états financiers consolidés de DPAM pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 comprennent DPAM et ses filiales (" le Groupe ").

## II. Déclaration de conformité

En application du règlement n° 1606/2002 du conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne

## III. Principales méthodes comptables

### 3.1 / Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et les instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Ces estimations sont établies selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales sources d'incertitude relatives à ces estimations à la date de clôture concernent principalement les modalités de dépréciation des actifs (principalement les droits au bail dont les montants sont indiqués en note 11), en particulier les prévisions des flux de trésorerie futurs servant de base au calcul de la valeur d'utilité, ainsi qu'au passif, les provisions pour risques et charges courantes (dont les montants sont indiqués en note 20).

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

### 3.2 / Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société (ses filiales).

Une filiale est une entité contrôlée par DPAM. Le contrôle existe lorsque DPAM a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. DPAM ne détient aucune participation dans des entreprises associées ou des co-entreprises.

Les comptes des filiales intégrées ont été retraités pour être conformes aux principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS.

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont

# Notes aux comptes consolidés

en milliers d'euros

24

éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Le périmètre de consolidation au cours des deux derniers exercices est présenté en note 1 des notes.

Les comptes des filiales et de DPAM ont été arrêtés le 31 décembre 2006.

## 3.3 / Conversion monétaire

### Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

### Etats financiers des filiales étrangères

Les états financiers individuels de chacune des entités du groupe sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité. Pour le besoin de l'établissement des comptes consolidés, les actifs et les passifs des filiales étrangères, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant des acquisitions, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges des filiales étrangères sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions, en principe les cours de change moyens de l'exercice s'ils sont appropriés.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en écarts de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres consolidés.

DPAM a opté pour la mise à zéro des écarts de conversion figurant dans les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004, date de transition aux IFRS, et les a reclassés à cette date dans les réserves.

### Investissement net dans une filiale à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une filiale étrangère et des couvertures correspondantes sont comptabilisés en écart de conversion dans les capitaux propres. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de la filiale étrangère.

### 3.4 / Immobilisations incorporelles

#### Goodwill

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale à leur juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Les goodwills ont une durée d'utilité indéfinie.

Tous les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, date de transition aux IFRS, les goodwills représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des Sociétés consolidées et la part acquise dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis.

Les goodwills négatifs sont constatés en résultat l'année de l'acquisition. Pour les acquisitions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2004, date de transition aux IFRS, les goodwills sont maintenus à leur valeur nette comptable déterminée selon le référentiel antérieur, qui devient leur coût présumé. Les goodwills sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeurs. Ils sont affectés aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que le goodwill peut s'être déprécié (Cf. infra, § 3.6).

#### Droits au bail

Le coût des droits au bail figurant à l'actif correspond aux montants décaissés lors de leur acquisition. En raison des dispositions juridiques et



contractuelles spécifiques aux baux commerciaux, ces immobilisations incorporelles ont une durée de vie indéfinie. En conséquence, elles ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (Cf. infra, § 3.6).

## Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (Cf. infra, § 3.6).

- **Autres immobilisations incorporelles** : elles comprennent des logiciels informatiques, amortis sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire (1 an à 3 ans).
- **Frais de recherche et développement** : aucune dépense de frais de recherche et développement n'est encourue par le Groupe.

## 3.5 / Immobilisations corporelles

### Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique, diminué du cumul des amortissements (Cf. infra, § 3.5.4) et du cumul des pertes de valeur (Cf. infra, § 3.6). Elles n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.

### Actifs loués

Conformément à la norme IAS 17, les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Une immobilisation acquise dans le cadre d'un contrat de location-financement est comptabilisée pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, diminuée du cumul des amortissements (Cf. infra, § 3.5.4) et du cumul des pertes de valeur (Cf. infra, note 3.6). Les paiements au titre de la location sont comptabilisés selon la méthode comptable décrite en § 3.15.

## Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

## Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles et de leurs composants, le cas échéant.

Catégories	Durées	Modes
Agencements & installations du siège et frais d'architectes attachés	10 ans	Linéaire
Agencements & installations gros œuvre magasins et frais d'architectes attachés	9 ans	Linéaire
Agencements & installations mobilier magasins et frais d'architectes attachés	6 ans	Linéaire
Matériel entrepôt	5 ans	Linéaire
Matériel magasins	5 ans	Linéaire
Matériel informatique	5 ans	Linéaire
Matériel de bureau	5 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	8 et 10 ans	Linéaire

## Sorties d'immobilisations

La valeur comptable d'une immobilisation est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte, qui correspond à la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, est inclus dans le résultat à la date de la décomptabilisation.

# Notes aux comptes consolidés

en milliers d'euros

26

## 3.6 / Dépréciations des actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks (Cf. § 3.7) et les actifs d'impôt différé (Cf. § 3.9), sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre le prix de cession net (valeur vénale ou juste valeur) et la valeur d'utilité (valeur d'usage).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie (au groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités). Une unité génératrice de trésorerie correspond en pratique à un magasin.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise si et seulement si y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Pour les goodwills et les droits au bail, la valeur recouvrable est estimée annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que le goodwill ou le droit au bail peut s'être déprécié ou dès qu'il existe un indice que ces actifs ont subi une perte de valeur. La juste valeur, diminuée des coûts de la vente, des droits au bail est estimée à partir d'évaluations réalisées par des experts immobiliers indépendants, d'offres d'achat et de vente faites par des tiers ou de transactions similaires, réalisées dans des conditions de concurrence normale. La valeur d'utilité est égale à la valeur actualisée (à un taux d'actualisation après impôt) des flux de trésorerie futurs après impôts estimés.

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée

au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale).

Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées. La perte de valeur au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité.

Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, après impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

## 3.7 / Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation lorsque celle-ci lui est inférieure.

Le coût d'achat est constitué du prix d'achat auquel s'ajoute le coût d'acheminement de la marchandise jusqu'à l'entrepôt et est déterminé selon la formule du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

## 3.8 / Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers du groupe au moment où le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'engagement.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et des placements à très court terme, très liquides qui sont



facilement convertibles en un montant de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie présentée au tableau des flux de trésorerie correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan, minoré des découverts bancaires.

## Créances

Les prêts et les créances (y compris les créances clients) sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti, déterminé par la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant des pertes de valeur (Cf. supra § 3.6).

## Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti déterminé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt et les découverts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée le cas échéant du montant des coûts de transaction directement attribuables.

Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement.

Ainsi, au 31 décembre 2006, le Groupe était engagé par des contrats à terme de devises, afin de couvrir une partie des ses achats effectués en dollars. Les nouveaux emprunts réalisés auprès des établissements de crédit ont également fait l'objet de mise en place de "swap de taux" ou de "tunnel".

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat. Cependant, lorsque les instruments dérivés répondent aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilisation du profit ou de la perte en résultant est effectuée en fonction de la nature de l'élément couvert.

- **Couverture de juste valeur** : les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées immédiatement en résultat. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert, l'impact étant comptabilisé par le résultat.

- **Couverture de flux de trésorerie** : lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Si une couverture de transaction prévue conduit ultérieurement à comptabiliser un actif non financier ou un passif non financier, ou si une transaction prévue portant sur un actif non financier ou un passif non financier devient un engagement ferme auquel est appliqué une comptabilité de juste valeur, le profit ou la perte cumulé associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial ou dans tout autre valeur comptable de l'actif ou du passif non financier. Si une couverture d'une transaction prévue conduit ultérieurement à comptabiliser un actif ou un passif financier, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés en résultat de la, ou des, période(s) au cours desquelles l'actif ou le passif affecte le résultat (par exemple, lorsque le produit ou la charge d'intérêt est comptabilisé). Pour les couvertures de flux de trésorerie autres que celles couvertes par les deux dispositions précédentes, les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction prévue couverte affecte le résultat. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat. Lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque le Groupe révoque la désignation de la relation de couverture, mais s'attend toujours à ce que la transaction couverte prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres et est comptabilisé conformément à la méthode précédemment décrite lorsque la transaction se produit. Lorsque le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulé latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

# Notes aux comptes consolidés

en milliers d'euros

28

## 3.9 / Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (I) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (II) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur cotable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (I) la comptabilisation initiale d'un goodwill, (II) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (III) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui seront applicables lors de la période probable de reversement.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont revus à chaque clôture et réduits le cas échéant dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés au sein de chaque entité fiscale.

## 3.10 / Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions résultant des avantages du personnel sont décrites en § 3.11. Le Groupe est engagé en tant que demandeur ou défendeur dans un certain nombre de litiges dont l'issue ne peut être estimée de façon précise.

Pour autant, le Groupe estime le cas échéant que des provisions suffisantes ont été constituées pour faire face aux conséquences financières défavorables de ces litiges.

Les risques et charges éventuels ne sont pas comptabilisés. Dans la mesure où ils sont significatifs, ils font l'objet d'une information en note 25.

## 3.11 / Avantages du personnel

### Régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Conformément à la norme IAS 19, l'obligation nette reconnue au bilan du Groupe, au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme, est déterminée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées avec services proratisés. Cette obligation nette correspond aux avantages post-emploi consentis au personnel du Groupe, à savoir les indemnités de départ en retraite des salariés de DPAM SA, les indemnités de départ de fin de contrat du personnel de DPAM Italie SRL.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la méthode dite du "corridor", option prévue par la norme IAS19.

Cette méthode considère que chaque période de services donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Les évaluations actuarielles sont réalisées à chaque date de clôture.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements.

Les éléments suivants sont comptabilisés au compte de résultat en charges ou en produits : le coût des services de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs du régime et des droits à remboursement, les profits et pertes actuariels, le coût des services passés (en cas de modification de régime) reconnus dans l'exercice, et l'effet de toute réduction ou liquidation de régime.



### 3.12 / Paiements fondés sur les actions

---

La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Elle est évaluée à la date d'attribution selon un modèle binomial et répartie sur la période au cours de laquelle les salariés acquièrent les droits d'une manière définitive.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans octroyés après le 7 novembre 2002, et dont les droits ne sont pas acquis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, sont évalués et comptabilisés en charges de personnel.

### 3.13 / Rachat d'instruments de capitaux propres

---

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

### 3.14 / Produits des activités ordinaires

---

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Ils sont comptabilisés nets des remises et taxes sur les ventes.

Les produits des activités ordinaires autres que les ventes de biens suivent le même traitement.

### 3.15 / Paiements au titre de contrats de location

---

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de locations. Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

### 3.16 / Autres produits et charges opérationnels

---

Ce sont les produits et charges non courants, notamment les plus ou moins values de cessions des immobilisations, les litiges commerciaux ou les coûts engagés dans les opérations de rapprochement.

### 3.17 / Résultat financier

---

#### ■ Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

Ce sont les produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le résultat de cession d'équivalents de trésorerie et le résultat des couvertures de taux et de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie.

#### ■ Coût de l'endettement financier brut

Ce sont les charges d'intérêt sur opérations de financement, le résultat des couvertures de taux et de change sur endettement financier brut et les gains et pertes liés à l'extinction des dettes.

#### ■ Autres produits et charges financiers

Ce sont des intérêts de retard reçus de créanciers ou versés à des débiteurs.

# Notes aux comptes consolidés

en milliers d'euros

30

## 3.18 / Résultat net par action

Le résultat net consolidé non dilué par action est calculé en faisant le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, celui-ci étant le nombre d'actions émises diminué du nombre moyen d'actions de la Société détenues par DPAM ou ses filiales. Le résultat net consolidé dilué par action est calculé en faisant le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et à émettre, celui-ci étant le nombre d'actions émises diminué du nombre moyen d'actions de la Société détenues par DPAM ou ses filiales et du nombre d'actions pouvant être émises dans le cadre des options consenties au personnel (et décrites en note 29).

## 3.19 / Information sectorielle

L'information sectorielle est basée sur l'organisation interne du Groupe, ainsi que sur la source et la nature principale des risques et de la rentabilité du Groupe. Le premier niveau de l'information sectorielle qui découle de ce principe est constitué par les secteurs géographiques sur la base de l'implantation des actifs. Le second niveau de l'information sectoriel est constitué par les activités. Chaque niveau est découpé par secteurs, un secteur étant une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits et services liés, soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs. L'information sectorielle complète est présentée en note 30.

## 3.20 / Normes et interprétations publiées mais non encore applicables

Parmi les normes et interprétations IFRS émises à la date d'approbation des présents comptes mais non encore entrées en vigueur et pour lesquelles le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée, les principales normes et interprétations susceptibles de concerner le Groupe sont les suivantes:

- **IFRIC 12** relative aux contrats de concession (1<sup>er</sup> janvier 2008). Cette interprétation précise le traitement à appliquer aux contrats de concession lorsque le concédant est une entité publique et le concessionnaire une entité privée. IFRIC 12 traite uniquement de la comptabilisation par le concessionnaire et propose deux modèles de comptabilisation (présentation d'un actif incorporel ou d'un actif financier pour refléter le droit à obtenir des flux de trésorerie de l'exploitation du bien concédé).
- **IFRIC 11** relative aux options accordées au sein d'un groupe et aux actions propres acquises en couverture de plans d'options (1<sup>er</sup> mars 2007). Cette interprétation confirme le traitement à appliquer dans certains cas particuliers d'avantages accordés aux employés des différentes entités d'un groupe.
- **IFRIC 10** relative à la dépréciation d'actifs et aux comptes intermédiaires (1<sup>er</sup> novembre 2006). L'IFRIC a précisé qu'aucune reprise de dépréciation n'est possible lorsqu'une entreprise, à l'occasion de ses comptes intermédiaires, a comptabilisé une perte de valeur sur un écart d'acquisition, un instrument de capitaux propres non coté ou un actif financier comptabilisé au coût.
- **IFRIC 9** relative à la réévaluation des dérivés incorporés (1<sup>er</sup> juin 2008). L'interprétation précise que l'identification et la valorisation d'un dérivé incorporé ne doivent intervenir après la mise en place du contrat qu'à la condition que celui-ci subisse une modification qui entraîne des changements significatifs des flux de trésorerie dudit contrat, du dérivé incorporé ou de l'ensemble.
- **IFRIC 8** relative au champ d'application d'IFRS 2 (1<sup>er</sup> mai 2006). L'interprétation confirme que les paiements réalisés sur base d'actions, pour lesquels la contrepartie semble être inférieure à la juste valeur de l'avantage accordé, doivent être comptabilisées conformément à IFRS 2.
- **IFRIC 7** relative à l'information comparative à produire en application L'IAS 29 Information financière dans les économies hyper-inflationnistes (1<sup>er</sup> mars 2006).
- **IFR7** relative à l'information à fournir sur les instruments financiers, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les résultats consolidés, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours. Nous n'anticipons pas, à ce stade de notre réflexion, d'impact matériel pour le Groupe.



## IV. Notes sur le bilan et le compte de résultat

Il n'existe pas d'activité abandonnée sur 2005 et 2006.

### 4.1 / Liste des principales Sociétés consolidées

Au 31 décembre 2006, 6 sociétés ont été intégrées dans les comptes consolidés (6 en 2005).

Raisons sociales	Statut	Pays	Devise	Contrôle 2005/2006	Intérêt 2005/2006
DPAM SA	Société mère	France	Euro		
DPAM Espagne SL	Filiale	Espagne	Euro	100%	100%
DPAM Italie SRL	Filiale	Italie	Euro	100%	100%
DPAM Japan KK	Filiale	Japon	Jpy	100%	100%
DPAM Portugal LDA	Filiale	Portugal	Euro	100%	100%
DPAM Suisse AG	Filiale	Suisse	Chf	100%	100%

Toutes les Sociétés ont la même activité principale, à savoir la vente au détail de vêtements pour enfants, de puériculture et de chaussures pour enfants.

### 4.2 / Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se décomposent de la façon suivante :

Chiffre d'affaires par nature	31.12.06	31.12.05	Ecarts	%
Marchandises	143 454	130 149	13 305	10.2%
Refacturations biens et services	1 766	1 705	61	3.6%
Licences papier peint	11	8	3	37.5%
<b>Total</b>	<b>145 231</b>	<b>131 862</b>	<b>13 369</b>	<b>10.1%</b>

Autres produits de l'activité	31.12.06	31.12.05	Ecarts	%
Produits divers de gestion	142	117	25	21.4%
<b>Total</b>	<b>142</b>	<b>117</b>	<b>25</b>	<b>21.4%</b>

Les produits divers de gestion sont principalement constitués de l'annulation des avoirs clients et bons d'achats périmés. Ils sont en augmentation de 25 K€ et 21.4% par rapport à 2005.

### 4.3 / Achats consommés

Les achats consommés se décomposent de la façon suivante :

Achats consommés	31.12.06	31.12.05	Ecarts	%
Matières, fournitures	780	561	219	39.0%
Marchandises	53 549	48 319	5 230	10.8%
Escomptes obtenus	-298	-227	-71	31.3%
Frais accessoires Transports filiales	1 300	976	324	33.2%
Achats non stockés	2 872	2 516	356	14.1%
Variation stocks de matières et fournitures	38	25	13	52.0%
<b>Total</b>	<b>58 241</b>	<b>52 170</b>	<b>6 071</b>	<b>11.6%</b>

### 4.4 / Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent de la façon suivante:

Charges de personnel	31.12.06	31.12.05	Ecarts	%
Rémunérations	22 123	20 794	1 329	6.4%
Sécurité sociale	4 439	4 100	339	8.3%
Prévoyance	168	123	45	36.6%
Autres	3 074	2 946	128	4.3%
Retraite	110	51	59	115.7%
Participation	939	364	575	158.0%
Transferts de charges Fongecif + Avantages en nature	-169	-66	-103	156.1%
Charges liées aux litiges salariaux	36	198	-162	-81.8%
<b>Total</b>	<b>30 720</b>	<b>28 510</b>	<b>2 210</b>	<b>7.8%</b>

# Notes aux comptes consolidés

en milliers d'euros

32

## 4.5 / Charges d'amortissements et de dépréciation

Les charges d'amortissements et de dépréciation comprennent :

Charges d'amortissements	31.12.06	31.12.05	Ecarts	%
Dotations d'exploitation	3 976	3 981	-5	-0.1%
Amortissements sur mises au rebut	71	230	-159	-69.1%
<b>Total</b>	<b>4 047</b>	<b>4 211</b>	<b>-164</b>	<b>-3.9%</b>

Dépréciations ou pertes de valeur nette	31.12.06	31.12.05	Ecarts	%
Clients	219	76	143	188.2%
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>76</b>	<b>143</b>	<b>188.2%</b>

## 4.6 / Autres produits et charges opérationnels

Les autres charges et produits opérationnels comprennent les rubriques suivantes :

Autres produits et charges opérationnels	31.12.06	31.12.05	Ecarts	%
Plus ou moins valeur de cession d'actifs	131	-82	213	-259.8%
Litiges commerciaux	-119	-195	76	-39.0%
Charges de Fusion et autres	-82	-644	562	-87.3%
<b>Résultat</b>	<b>-70</b>	<b>-921</b>	<b>851</b>	<b>-92.4%</b>

Les plus ou moins values de cession correspondent en 2006 à la cession de Montpellier-Lattes (+40 K€) et Valenciennes (+90 K€). Les litiges commerciaux correspondent principalement à une créance sur la douane de Madagascar pour -53 K€ et les pertes sur les fermetures de deux succursales au Japon pour -64 K€. Les autres charges sont composées en 2006 des frais relatifs à la différence de l'abandon de créance en faveur de DPAM Japon comptabilisé en produits en yens dans les comptes de la filiale et converti au cours moyen de la période, et l'abandon de créance comptabilisé en charges en euros dans les comptes de la Société mère.

## 4.7 / Charges et produits financiers

Coût de l'endettement financier net	31.12.06	31.12.05	Ecarts	%
<b>Revenus des placements</b>	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>-9</b>	<b>-64.3%</b>
Intérêts des emprunts moyen terme	-489	-292	-197	67.5%
Intérêts du crédit-bail	-89	-79	-10	12.7%
Agios payés	-244	-441	197	-44.7%
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-822</b>	<b>-812</b>	<b>-10</b>	<b>1.2%</b>
<b>Total</b>	<b>-817</b>	<b>-798</b>	<b>-19</b>	<b>2.4%</b>

Les autres produits et charges financiers s'élève à -7 K€ pour 2006 et -20 K€ pour 2005.

## 4.8 / Charges d'impôts

La charge d'impôt sur le résultat de l'exercice s'analyse comme suit :

Analyse de la charge d'impôts	31.12.06	31.12.05	Ecarts	%
Charge d'impôt exigible	-3 695	-2 180	-1 515	69.5%
Charge d'impôt différé	174	-124	298	-240.3%
<b>Total des impôts</b>	<b>-3 521</b>	<b>-2 304</b>	<b>-1 217</b>	<b>52.8%</b>



Impôts différés comptabilisés au bilan	31.12.06	31.12.05	Ecart	%
Indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	48	37	11	29.7%
Provisions et autres dettes	410	215	195	90.7%
Immobilisations corporelles	700	778	-78	-10.0%
Immobilisations incorporelles	-4 415	-4 225	-190	4.5%
Marges en stocks	177	123	54	43.9%
Autres	47	-	47	-
<b>Total des impôts</b>	<b>-3 033</b>	<b>-3 072</b>	<b>39</b>	<b>-1.3%</b>

Analyse de la charge d'impôts différés	Résultat	Capitaux propres
	174	-135

Analyse des impôts différés au bilan	31.12.06	31.12.05	Ecart	%
Impôts différés actifs	679	743	-64	-8.6%
Impôts différés passifs	-3 712	-3 815	103	-2.7%
<b>Total des impôts</b>	<b>-3 033</b>	<b>-3 072</b>	<b>39</b>	<b>-1.3%</b>

Preuve d'impôts	31.12.06	Preuve d'impôts	31.12.06
Résultats avant impôts	9 876	Résultats avant impôts	9 876
Taux applicable en France	34.43%	Charge d'impôts comptabilisée	-3 521
Impôts théoriques	-3 400	Taux d'impôt apparent	35.65%
Impôts différés non reconnus	63	Impôts différés non reconnus	-63
Réintégrations déductions définitives	3	Réintégrations déductions définitives	-3
Différences de taux	-187	Différences de taux	187
<b>Total de la charge d'impôts</b>	<b>-3 521</b>	<b>Impôt théorique</b>	<b>-3 400</b>

La réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base du taux d'imposition en vigueur en France, soit 34,43%.

## 4.9 / Résultats par action

Le résultat net consolidé non dilué par action est calculé en faisant le rapport entre le résultat net (6 355 K€ en 2006 et 4 057 K€ en 2005) et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, celui-ci étant le nombre d'actions émises (2 381 378 actions en 2006, correspondant au nombre d'actions à fin 2005 augmenté des nouvelles actions au prorata de la période, et 2 348 875 en 2005) diminué du nombre moyen d'actions de la Société détenues par DPAM ou ses filiales (3 458 actions en moyenne sur 2006 ; 190 en 2005), soit un nombre moyen pondéré d'actions en circulation de 2 377 920 actions en 2006, et de 2 348 685 actions en 2005. Le résultat net consolidé non dilué ressort à 2.67€ en 2006, et 1.73€ en 2005.

Le résultat net consolidé dilué par action est calculé en faisant le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et à émettre, celui-ci étant le nombre d'actions émises diminué du nombre moyen d'actions de la Société détenues par DPAM ou ses filiales et du nombre d'actions pouvant être émises dans le cadre des options consenties au personnel (et décrites en note 29). Ce nombre d'actions équivaut au précédent calcul (2 377 920 actions en 2006, et 2 348 685 actions en 2005), auquel il convient de rajouter en 2006 et en 2005, 6 790 actions pouvant être émises dans le cadre des options consenties au personnel. Au total, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et à émettre s'élève à 2 384 710 actions en 2006 et 2 355 475 actions en 2005. Le résultat net consolidé dilué ressort à 2.66€ en 2006, et 1.72€ en 2005.

## 4.10 / Goodwill

Aucun goodwill n'est constaté dans les comptes consolidés du Groupe DPAM. Aucun regroupement d'entreprises n'est à signaler durant l'exercice.

# Notes aux comptes consolidés

en milliers d'euros

34

## 4.11 / Autres immobilisations incorporelles

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles autres que les goodwill ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2006 et de l'exercice antérieur.

Immobilisations incorporelles brutes	Droits au bail à durée de vie indéfinie	Autres incorporelles	Total
01.01.05	41 939	1 544	43 483
Acquisitions	200	149	349
Cessions	-107	-9	-116
Acquisitions dues aux variations de périmètre	-	-	0
Ecart de change	-	-	0
31.12.05	42 032	1 684	43 716

Immobilisations incorporelles brutes	Droits au bail à durée de vie indéfinie	Autres incorporelles indéfinie	Total
01.01.06	42 032	1 684	43 716
Acquisitions	657	37	694
Cessions	-290	-22	-312
Acquisitions dues aux variations de périmètre	-	-	0
Ecart de change	-	-6	-6
Autres	-	-121	-121
31.12.06	42 399	1 572	43 971

Les acquisitions de droit au bail 2006 correspondent aux magasins français de Pérols, Claye Souilly, Nîmes et Maurepas. Les cessions sont relatives au magasin de Lattes (290 K€).

Les amortissements et pertes de valeur cumulés ont évolué comme suit :

Amortissements et pertes de valeur	Droits au bail à durée de vie indéfinie	Autres incorporelles	Total
01.01.05	94	1 360	1 454
Dotations aux amortissements	-	192	192
Perte de valeur	-	-	0
Reprise de pertes de valeurs antérieures	-	-	0
Cessions	-	-9	-9
Ecart de change	-	-	0
31.12.05	94	1 543	1 637

Amortissements et pertes de valeur	Droits au bail à durée de vie indéfinie	Autres incorporelles	Total
01.01.06	94	1 543	1 637
Dotations aux amortissements	-	96	96
Perte de valeur	50	-	50
Reprise de pertes de valeurs antérieures	-	-	0
Cessions	-	-18	-18
Ecart de change	-	-6	-6
Autres	-	-121	-121
31.12.06	144	1 494	1 638

Immobilisations incorporelles brutes	31.12.06	31.12.05	Ecart
Droits au bail	42 255	41 938	317
Autres immobilisations incorporelles	78	141	-63
Total	42 333	42 079	254

La part des immobilisations incorporelles nettes supérieures à un an s'élève à 42.333 K€ en 2006 et 42.079 K€ en 2005.

Il n'y a pas d'actifs non courants détenus en vue de la vente ou inclus dans un groupe classé comme détenu en vue de la vente selon les critères d'IFRS 5. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeurs n'a été constatée sur l'exercice 2006.



Les valeurs d'usage ont été calculées magasin par magasin selon les hypothèses suivantes : actualisation à 8.5% des flux de trésorerie futurs après impôts sur 4 années, avec calcul d'une valeur terminale en 5ème année (flux de trésorerie après impôt de l'année 4 avec actualisation à l'infini au taux de 1%).

Les autres immobilisations incorporelles qui ont fait l'objet d'un amortissement (ou d'une reprise) sur l'exercice sont affectées aux segments primaires suivants :

France	- 73 K€
Italie	- 22 K€
Autres	- 1 K€

Les immobilisations incorporelles nettes à durée indéfinie s'élèvent à 42 255 K€ au 31.12.06. Elles bénéficient d'une protection juridique spécifique avec possibilité de renouvellement de bail.

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont comptabilisées sur la ligne charges d'amortissements du compte de résultat.

Il n'y a pas eu d'immobilisations générées en interne. Les montants donnés en nantissement de droits au bail, en garantie des emprunts et dettes financières s'élèvent à 13 753 K€ à fin 2006.

## 4.12 / Immobilisations corporelles

Les valeurs brutes des immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2006 et de l'exercice antérieur.

Immobilisations corporelles brutes	Constructions	Installations techniques Matériels et outillages	Autres immobilisations	Total
01.01.05	19	289	33 167	33 475
Acquisitions	-	1	3 019	3 020
Cessions	-	-	-2 003	-2 003
Acquisitions dues aux variations de périmètre	-	-	-	0
Ecart de change	-	-	-	0
31.12.05	19	290	34 183	34 492

Immobilisation corporelles brutes	Constructions	Installations techniques Matériels et outillages	Autres immobilisations	Total
01.01.06	19	290	34 183	34 492
Acquisitions	-	-	3 695	3 695
Cessions	-	-	-1 900	-1 900
Acquisitions dues aux variations de périmètre	-	-	-	0
Ecart de change	-	-	-118	-118
31.12.06	19	290	35 860	36 169

Les amortissements et pertes de valeur cumulés ont évolué comme suit :

Amortissements et pertes de valeur	Constructions	Installations techniques Matériels et outillages	Autres immobilisations	Total
01.01.05	18	262	20 802	21 082
Dotations aux amortissements	1	13	3 538	3 552
Perte de valeur	-	-	-	0
Reprise de pertes de valeurs antérieures	-	-	-	0
Cessions	-	-	-2 110	-2 110
Ecart de change	-	-	-	0
31.12.05	19	275	22 230	22 524

Amortissements et pertes de valeur	Constructions	Installations techniques Matériels et outillages	Autres immobilisations	Total
01.01.06	19	275	22 230	22 524
Dotations aux amortissements	-	7	3 944	3 951
Perte de valeur	-	-	-	0
Reprise de pertes de valeurs antérieures	-	-	-	0
Cessions	-	-	-2 617	-2 617
Ecart de change	-	-	-72	-72
31.12.06	19	282	23 485	23 786

# Notes aux comptes consolidés

en milliers d'euros

36

La valeur nette comptable se ventile comme suit :

Immobilisations corporelles nettes	31.12.06	31.12.05	Ecart
Constructions	0	0	0
Installations techniques	8	15	-7
Matériels et outillages	12 375	11 953	422
Autres immobilisations	12 383	11 968	415

La part des immobilisations corporelles nettes supérieures à un an s'élève à 12 383 K€ en 2006 et 11 968 K€ en 2005.

Les autres immobilisations sont constituées d'agencements, d'installations, de matériels et de mobiliers.

Il n'y a pas d'actifs non courants détenus en vue de la vente ou inclus dans un groupe classé comme détenu en vue de la vente selon les critères d'IFRS 5.

Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice. Les immobilisations corporelles qui ont fait l'objet d'un amortissement (ou d'une reprise) sur l'exercice sont affectées aux segments primaires suivants :

France	- 3 283 K€
Italie	- 313 K€
Autres	- 283 K€

Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en garantie. Il n'y a pas eu d'immobilisations générées en interne.

## 4.13 / Contrats de location

### Contrats de location financement

Les immobilisations corporelles incluent les biens financés par le Groupe grâce à des locations-financement. Ces biens regroupent intégralement le matériel informatique dont la durée de location n'est jamais supérieure à quatre ans et ont les valeurs nettes suivantes au bilan:

Matériel informatique net d'amortissements	31.12.06	31.12.05	Ecart	%
Total	3 066	2 506	560	22.3%

La réconciliation entre les paiements minimums à effectuer en vertu des contrats de location financement et la valeur de la dette financière correspondante se présente comme suit :

	31.12.06	31.12.05	Ecart	%
Paiements minimums à effectuer sur locations financements	3 197	2 588	609	23.5%
Dettes financières liées aux locations financements	3 090	2 484	606	24.4%
Différence : charges financières future	107	104	3	2.9%

Le taux effectif moyen ressort à 2.51 % pour les éléments pris en locations en 2006. Il ressort à 2.90 % pour ceux pris en location en 2005.

L'échéancier des sommes à payer sur les locations financements est le suivant :

Echéancier des locations-financement	Paiements minimums	Dettes financières
Payables à moins de un an	960	900
Payables à plus de un an et à moins de cinq ans	1 628	1 584
Payables à plus de cinq ans	-	-
Total au 31.12.05	2 588	2 484
Payables à moins de un an	1 408	1 345
Payables à plus de un an et à moins de cinq ans	1 789	1 745
Payables à plus de cinq ans	-	-
Total au 31.12.06	3 197	3 090



## Contrats de location simple

Les contrats de location simples concernent les magasins jusqu'au terme des baux commerciaux, le matériel de logistique, les véhicules de Société et les copieurs. La durée de location n'est jamais supérieure à quatre ans, sauf pour les baux commerciaux.

Les loyers restant à payer s'analysent comme suit par échéance :

Echéancier des locations simples	31.12.06	31.12.05
Payables à moins de un an	11 514	11 094
Payables à plus de un an et à moins de cinq ans	41 805	39 468
Payables à plus de cinq ans	39 269	35 973
<b>Total</b>	<b>92 588</b>	<b>86 535</b>

Le montant des loyers comptabilisés en charges sur 2006 s'élève à 12 112 K€ pour 11 660 K€ en 2005.

## 4.14 / Stocks

La rubrique stocks s'explique de la façon suivante :

Stocks	31.12.06	31.12.05	Ecarts	%
Matières et fournitures	146	185	-39	-21.1%
Marchandises dépôts et magasins	25 066	21 649	3 417	15.8%
Marchandises en transit	5 142	5 160	-18	-0.3%
<b>Total</b>	<b>30 354</b>	<b>26 994</b>	<b>3 360</b>	<b>12.4%</b>
Part du stock net déprécié	1 294	1 105	189	17.1%
Dépréciation de stocks comptabilisée en charge de l'exercice	746	578	168	29.1%
Reprises de dépréciations des stocks comptabilisées en résultat de l'exercice	548	1 083	-535	-49.4%

La part supérieure à un an des stocks est nulle en 2006 et en 2005 : compte tenu de l'activité de vente au détail du Groupe, les stocks sont réputés être recouvrables à 12 mois maximum. Les reprises de

dépréciations s'expliquent par la vente sur l'exercice de produits initialement provisionnés. Aucun stock n'a été donné en garantie.

Les dépréciations de stocks du Japon et de la Suisse étant converties au bilan au cours de clôture, les variations converties au compte de résultat au cours moyen, il existe un écart de conversion enregistré en réserves de conversion de 9 K€.

## 4.15 / Créances clients et autres créances

Clients et rattachés	31.12.06	31.12.05	Ecarts	%
Montants bruts	4 092	3 291	801	24.3%
Dépréciations	-221	-77	-144	187.0%
<b>Valeurs nettes</b>	<b>3 871</b>	<b>3 214</b>	<b>657</b>	<b>20.4%</b>

Autres créances et régularisations	31.12.06	31.12.05	Ecarts	%
Avances et acomptes versés	255	7	248	3542.9%
Créances sociales	42	39	3	7.7%
Créances fiscales y compris impôt Sociétés	1 307	1 431	-124	-8.7%
Actualisation des instruments financiers	110	9	101	1122.2%
Charges constatées d'avance	455	309	146	47.2%
Créances diverses	1 026	1 324	-298	-22.5%
<b>Valeurs brutes</b>	<b>3 195</b>	<b>3 119</b>	<b>76</b>	<b>2.4%</b>
Dépréciations	-	-	0	-
<b>Valeurs nettes</b>	<b>3 195</b>	<b>3 119</b>	<b>76</b>	<b>2.4%</b>

Les créances ci-dessus sont toutes inférieures à un an et ne portent pas intérêt, car la variation des taux d'intérêt n'engendre pas de risque de taux significatif.

Ces créances reflètent l'essentiel du risque de crédit encouru par le Groupe. Enfin, le Groupe n'estime pas être en situation de concentration excessive de risque de crédit.

La juste valeur des créances peut être considérée comme voisine de leur valeur comptable eu égard à leur échéance.

Une dépréciation relative à une créance sur l'affilié de Foggia en Italie a été constatée à hauteur de 80% de la créance soit : 122 K€

# Notes aux comptes consolidés

en milliers d'euros

38

## 4.16 / Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

Trésorerie et équivalent de trésorerie	31.12.06	31.12.05	Ecart	%
Valeurs mobilières de placements	3 181	3 638	-457	-12.6%
Disponibilités	3 093	2 034	1 059	52.1%
<b>Total Trésorerie Active</b>	<b>6 274</b>	<b>5 672</b>	<b>602</b>	<b>10.6%</b>
Découverts bancaires	-184	-4 292	4 108	-95.7%
<b>Trésorerie nette</b>	<b>6 090</b>	<b>1 380</b>	<b>4 710</b>	<b>341.3%</b>

La valeur comptable peut être considérée comme voisine de la juste valeur.

## 4.17 / Capitaux propres

Toutes les actions, soit 2 421 657 actions, composant le capital de DPAM ont été appelées et sont entièrement libérées. 1 224 190 actions sont assorties de droits de vote double au 31 décembre 2006, car détenues depuis au moins trois années. La valeur nominale de l'ensemble des actions s'élève à 2€ par action. Il n'existe pas de restrictions relatives à la distribution de dividendes et au remboursement du capital.

Le nombre d'actions total a augmenté de 72 782, suite à la possibilité offerte par l'Assemblée Générale aux détenteurs d'actions ordinaires de payer le dividende sur résultat distribuable de l'exercice 2005 en actions. Le prix d'émission s'est élevé à 25.72 euros. La différence entre le prix d'émission et la valeur nominale (2 euros) a été comptabilisé en "prime d'émission" dans les capitaux propres pour 1 726 389 euros.

Le nombre d'actions composant le capital de DPAM a évolué comme suit au cours des exercices 2005 et 2006 :

	Actions ordinaires	Actions à droit de vote double
<b>Nombre d'actions au 01.01.05</b>	<b>774 685</b>	<b>1 574 190</b>
Augmentation (ou réduction) de capital suite à une incorporation de réserves (imputation de pertes)	-	-
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire	-	-
Augmentation de capital suite à un échange de titres	-	-
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'options de souscription par les salariés	-	-
Conversion d'actions ordinaires en actions à droits de vote double	-	-
Conversion d'actions à droits de vote double en actions ordinaires	350 000	-350 000
<b>Nombre d'actions au 31.12.05</b>	<b>1 124 685</b>	<b>1 224 190</b>
	<b>Actions ordinaires</b>	<b>Actions à droit de vote double</b>
<b>Nombre d'actions au 01.01.06</b>	<b>1 124 685</b>	<b>1 224 190</b>
Augmentation (ou réduction) de capital suite à une incorporation de réserves (imputation de pertes)	-	-
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire	72 782	-
Augmentation de capital suite à un échange de titres	-	-
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'options de souscription par les salariés	-	-
Conversion d'actions ordinaires en actions à droits de vote double	-	-
Conversion d'actions à droits de vote double en actions ordinaires	-	-
<b>Nombre d'actions au 12.12.06</b>	<b>1 197 467</b>	<b>1 224 190</b>



Les actions auto-détenues s'analysent comme suit :

Actions DPAM détenues par :	31.12.06		31.12.05	
	Nbre	Montant net	Nbre	Montant net
Des filiales	-	-	-	-
DPAM	1 777	66	1 141	25
Des participations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 777</b>	<b>66</b>	<b>1 141</b>	<b>25</b>

Les actions pouvant être émises correspondent aux plans d'option de souscription mis en place pour le personnel de DPAM SA sont décrites en note 29.

Le poste "réserves" comprend les éléments suivants :

Réserves	2006	2005	Ecarts	%
Bénéfices non distribués au 01.01	29 760	29 372	388	1,32%
Affectation du résultat	1 714	427	1 287	-
Retraitements divers	-69	-8	-61	-
Variation des taux de change	144	1	143	-
Ajustements de valeurs des instruments dérivés	80	-32	112	-
<b>Bénéfices non distribués au 31.12</b>	<b>31 629</b>	<b>29 760</b>	<b>1 869</b>	<b>6,28%</b>

Les écarts de changes compris dans les réserves s'analysent comme suit :

Réserves de conversion	2006	2005	Ecarts	%
Au 01.01	57	56	1	1,79%
Variation des taux de change	144	1	143	-
<b>Au 31.12</b>	<b>201</b>	<b>57</b>	<b>144</b>	<b>-</b>

Le dividende proposé par le Conseil de Surveillance de DPAM SA au titre de l'exercice 2006 s'élève à 1,10 euro par action, soit une distribution totale de 2.663.823 euros. Le paiement de ce dividende sera réalisé en numéraire. Le dividende distribué au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 1 euro par action, soit une distribution totale de 2 348 875 euros.

A l'exception des dividendes pouvant être versés au titre de l'exercice 2006, les capitaux propres 2006 sont supérieurs à un an.

## 4.18 / Avantages du personnel

Les provisions non courantes liées aux avantages du personnel se composent uniquement de provisions pour engagement de retraite, c'est-à-dire des avantages post-emploi consentis au personnel.

Les régimes d'avantages post-emploi à prestations définies consentis au personnel correspondent :

- Au régime légal et conventionnel d'indemnité de fin de carrière pour DPAM SA
- Au régime légal et conventionnel portant sur la fin des rapports professionnels (TFR) dans la filiale italienne.

Les régimes ne présentent pas d'actifs car l'obligation nette s'éteint par décaissement de l'avantage post-emploi concerné.

Les montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat proviennent des évaluations d'un actuaire externe.

Les montants comptabilisés en provision au titre de ces régimes s'analysent comme suit :

Engagements de retraite	31.12.06	31.12.05	Ecarts	%
Valeur actualisée de la dette	511	401	110	27,4%
Valeur nette	-	-	-	-
Coût des services passés différés au titre des droits non encore acquis	-	-	-	-
<b>Montants nets comptabilisés au bilan</b>	<b>511</b>	<b>401</b>	<b>110</b>	<b>27,4%</b>

Ces montants sont supérieurs à un an.

La charge nette comptabilisée au compte de résultat dans le poste "provisions" au titre des régimes d'avantages post-emploi à prestations définies, s'analyse comme suit :

Charge nette comptabilisée	31.12.06	31.12.05	Ecarts	%
Montant	110	0	110	-

# Notes aux comptes consolidés

en milliers d'euros

40

A titre indicatif, et sur les bases de la provision constatée au 31 décembre 2006, le coût des services rendus pour 2007 s'élèverait à 111 K€ et le coût financier à 19 K€.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles utilisées	31.12.06	31.12.05
Taux d'actualisation	4.50%	4.00%
Taux d'évolution des salaires	2.00%	2.00%
Taux de charges sociales	45.00%	45.00%

## 4.19 / Emprunts et instruments de couverture

### Emprunts auprès d'établissements bancaires et couvertures associées

Les dettes financières sont les suivantes :

Échéancier des dettes financières	31.12.06	31.12.05	Ecart	%
Taux fixe	0	88	-88	-100.00%
Taux variable	13 623	15 446	-1 823	-11.80%
Emprunts liés aux contrats de location financement	3 090	2 484	606	24.40%
<b>Total</b>	<b>16 713</b>	<b>18 018</b>	<b>-1 305</b>	<b>-7.24%</b>
Part courante	5 455	8 444	-2 989	-35.40%
Part non courante	11 258	9 574	1 684	17.59%

Les découverts bancaires compris dans les dettes financières s'élèvent à 184 K€ à fin 2006 pour 4 292 K€ à fin 2005. Il n'existe pas de dettes financières libellées en monnaies étrangères à l'origine.

La juste valeur des emprunts est proche de leur valeur comptable.

La part courante des dettes financières est à échéance de moins d'un an. La part non courante est comprise entre deux et cinq ans. Les contrats d'emprunts à moyen terme font référence

aux "covenants" bancaires portant sur :

- Endettement à terme consolidé sur situation nette comptable
- Endettement à terme consolidé sur marge brute d'autofinancement
- Résultat opérationnel courant sur le coût de l'endettement financier net

En garantie d'emprunts représentant 16.53 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2006 (13.73 millions d'euros au 31 décembre 2005), DPAM a donné les garanties suivantes :

- Nantissements de droits au bail : 13 753 K€
- Lettres de patronage à la filiale italienne : 1 182 K€

Certains de ces emprunts à taux variables ont fait l'objet d'opérations de couvertures, sur la base de swaps de taux ou de tunnel.

Les produits dérivés de couverture s'analysent comme suit :

	Année 06		
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variables	1 915	6 378	-
Option de taux (collar)	800	2 187	-
Portefeuille de couverture de flux de trésorerie	2 715	8 565	0

	Année 06		
	Montant notionnel	Juste valeur part courante	Juste valeur part non courante
Swaps de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variables	8 293	19	61
Option de taux (collar)	2 987	8	23
Portefeuille de couverture de flux de trésorerie	11 280	27	83

	Année 05	
	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variables	3 575	-11
Option de taux (collar)	3 575	0
Portefeuille de couverture de flux de trésorerie	7 150	-11



La juste valeur des produits dérivés a été déterminée à partir des valorisations fournies par les contreparties bancaires.

Le montant inscrit en capitaux propres au titre des couvertures des flux d'emprunts à taux variable est de +110 K€ au 31 décembre 2006, contre -11 K€ au 31 décembre 2005.

Les swap sont fixés à 3,05% à 3,76% contre euribor 1 mois.

Le tunnel est fixé à 3,50% pour le cap et 2,40% pour le floor avec une prime de 0,34%.

Après prise en compte des produits dérivés, les taux s'analysent comme suit :

2005	Capital au 01.01.05	Capital au 31.12.05	Capital moyen	Intérêts payés	Taux effectif
Emprunts	9 283	13 726	11 505	371	3,22%
Découverts	13 952	4 293	9 123	441	4,83%
<b>Total</b>	<b>23 235</b>	<b>18 019</b>	<b>20 627</b>	<b>812</b>	<b>3,94%</b>

2006	Capital au 01.01.06	Capital au 31.12.06	Capital moyen	Intérêts payés	Taux effectif
Emprunts	13 726	16 529	15 128	578	3,82%
Découverts	4 293	184	4 692	244	5,20%
<b>Total</b>	<b>18 019</b>	<b>16 713</b>	<b>19 820</b>	<b>822</b>	<b>4,15%</b>

## Achats à terme de devises

Les contrats à terme en USD s'élèvent au 31 décembre 2006 à 173 K USD au taux fixé, soit 134 K€.

La juste valeur est de 131 K€ au 31 décembre 2006. La différence de 3 K€ avant impôts a été comptabilisée en résultat.

## 4.20 / Provisions pour risques et charges courantes

La variation des provisions comprend les éléments suivants :

Provisions pour risques et charges courants	31.12.05	Dotations	Reprises liées à utilisation	Reprises pour non utilisation	Montant au 31.12.06
Risques commerciaux	481	101	-25	-102	455
Litiges salariaux	301	172	-10	-192	271
Autres	22	12		-26	8
<b>Total</b>	<b>804</b>	<b>285</b>	<b>-35</b>	<b>-320</b>	<b>734</b>

Les provisions pour risques et charges courants sont inférieures à un an pour la composante litiges salariaux (271 K€ en 2006 contre 301 K€ en 2005).

## 4.21 / Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes courantes se ventilent comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés	31.12.06	31.12.05	Ecarts	%
Fournisseurs	14 432	16 765	-2 333	-13,9%
Dettes sur immobilisations	40	290	-250	-86,2%
<b>Total</b>	<b>14 472</b>	<b>17 055</b>	<b>-2 583</b>	<b>-15,1%</b>

Autres dettes	31.12.06	31.12.05	Ecarts	%
Avances et acomptes reçus	274	312	-38	-12,2%
Dettes sociales	5 662	4 575	1 087	23,8%
Dettes fiscales	2 459	1 823	636	34,9%
Charges à payer	2 644	2 200	444	20,2%
Actualisation des instruments financiers	62	13	49	376,9%
<b>Total</b>	<b>11 101</b>	<b>8 923</b>	<b>2 178</b>	<b>24,4%</b>

# Notes aux comptes consolidés

en milliers d'euros

42

Les dettes ci-dessus sont toutes inférieures à un an. La juste valeur des dettes fournisseurs et autres créateurs peut être considérée comme voisine de leur valeur comptable eu égard à leur échéance.

## 4.22 / Impôts différés

Impôts différés	Actifs	
	31.12.06	31.12.05
Indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	48	37
Provisions et autres dettes	456	215
Immobilisations corporelles	700	778
Immobilisations incorporelles	0	0
Marges en stocks	177	123
<b>Total Impôts différés</b>	<b>1 381</b>	<b>1 153</b>
Impact des neutralisations par entité fiscale	-706	-410
<b>Total Impôts différés Bilan</b>	<b>675</b>	<b>743</b>

Impôts différés	Passifs	
	31.12.06	31.12.05
Indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Provisions et autres dettes	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations incorporelles	4 415	4 225
Marges en stocks	0	0
<b>Total Impôts différés</b>	<b>4 415</b>	<b>4 225</b>
Impact des neutralisations par entité fiscale	-706	-410
<b>Total Impôts différés Bilan</b>	<b>3 709</b>	<b>3 815</b>

Impôts différés	Nets	
	31.12.06	31.12.05
Indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	48	37
Provisions et autres dettes	456	215
Immobilisations corporelles	700	778
Immobilisations incorporelles	-4 415	-4 225
Marges en stocks	177	123
<b>Total Impôts différés</b>	<b>-3 034</b>	<b>-3 072</b>
Impact des neutralisations par entité fiscale	-	-
<b>Total Impôts différés Bilan</b>	<b>-3 034</b>	<b>-3 072</b>

Les déficits fiscaux et différences temporelles, pour lesquels aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé sont les suivants :

Base des Impôts différés non comptabilisés	31.12.06	31.12.05
Indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Provisions et autres dettes	32	1 019
Immobilisations corporelles	250	372
Immobilisations incorporelles	2 830	2 976
Marges en stocks	264	192
Déficit cumulés	1 298	3 766
Autres	-41	-41
<b>Total</b>	<b>4 633</b>	<b>8 284</b>

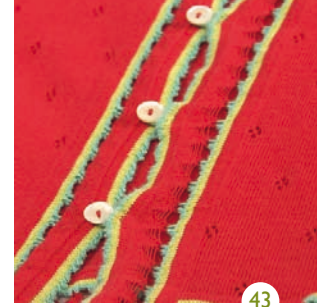
Les autres retraitements portent sur les immobilisations et amortissements, ainsi que sur l'élimination de la marge sur stocks.

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

	01.01.05	Résultat	Capitaux propres	31.12.05
Impôts différés actifs	859	-172	56	743
Impôts différés passifs	-3 642	47	-220	-3 815
<b>Impôts différés nets</b>	<b>-2 783</b>	<b>-125</b>	<b>-164</b>	<b>-3 072</b>

	01.01.06	Résultat	Capitaux propres	31.12.06
Impôts différés actifs	743	-68		675
Impôts différés passifs	-3 815	242	-135	-3 708
<b>Impôts différés nets</b>	<b>-3 072</b>	<b>174</b>	<b>-135</b>	<b>-3 033</b>

Les Impôts différés sont inférieurs à un an. Les Impôts différés actifs ne sont pas comptabilisés lorsque la filiale concernée cumule deux années déficitaires consécutives ou que la probabilité d'imputer ces impôts à moyen terme est nulle.



## 4.23 / Informations sur les parties liées

DPAM SA est la Société mère du Groupe, elle-même consolidée par Kokanee Company SA. Les transactions entre DPAM SA et ses filiales, qui sont des parties liées de la Société, ont été éliminées dans les comptes consolidés et ne sont pas présentées dans cette note.

Les relations du Groupe avec les parties (entreprises ou personnes physiques) qui lui sont liées donnent lieu à des transactions qui sont réalisées aux conditions normales de marché sont notamment qualifiées de parties liées, les principaux dirigeants du Groupe, les participations du Groupe non consolidées ou mises en équivalence, ainsi que les entreprises ou personnes physiques qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le capital de DPAM et peuvent exercer une influence significative sur DPAM.

Au niveau de DPAM SA, les avantages accordés aux principaux dirigeants sont :

Avantages accordés aux principaux dirigeants	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Rémunérations fixes	485	462	23
Rémunérations variables	78	73	5
Avantages post-emploi			0
Avantages divers	17	18	-1
<b>Total</b>	<b>580</b>	<b>553</b>	<b>27</b>

Les principaux dirigeants sont les membres du Directoire de DPAM SA et les membres du Conseil de Surveillance de DPAM SA.

Avec la Société mère de DPAM SA (KOKANEE COMPANY SA), il a été versé des honoraires pour 146 K€ en 2006 contre 133 K€ en 2005.

DPAM SA a, par ailleurs, accordé une lettre de patronage à cette filiale à hauteur de l'emprunt restant dû au 31/12/06 soit, 1 182 K€.

## 4.24 / Flux comptables sans effet sur la trésorerie

Néant.

## 4.25 / Engagements commerciaux

Garanties données	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Total	1 355	1 112	243

Il s'agit de garanties données à des tiers par le biais des établissements financiers et concernant les baux commerciaux et les douanes. Elles sont, en général, renouvelables chaque année.

## 4.26 / Autres engagements

Aucun autre engagement n'est à constater.

## 4.27 / Passifs éventuels

### Juridiques

A la date d'arrêtés des comptes, DPAM SA et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas au niveau de chaque filiale concernée, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

### Fiscaux

Dans plusieurs pays où DPAM et ses filiales exercent leurs activités, et notamment en France, les déclarations fiscales des exercices non prescrits peuvent faire l'objet d'une inspection par les autorités compétentes (pendant 3 ans en France).

# Notes aux comptes consolidés

en milliers d'euros

44

## 4.28 / Effectifs

L'effectif total incluant les congés maternité se décompose de la façon suivante :

Effectifs par catégories	31.12.06	31.12.05
Cadres	192	191
Agents de maîtrise	119	123
Employés	902	898
<b>Total</b>	<b>1 213</b>	<b>1 212</b>

## 4.29 / Options sur actions consenties aux salariés

Le Groupe a consenti à ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions selon les différents plans suivants :

Date d'attribution des options	Bénéficiaires des options	Nombre Attribué	Prix de souscription
Mars 1 999	14	2 967	59.10
Mars 2 000	20	3 823	57.82

Le plan a été mis en place lors de l'Assemblée Générale Mixte de DPAM SA du 29 juin 1998. Il prévoit notamment que le nombre d'actions à émettre par la Société à titre d'augmentation de capital résultant de la levée des options consenties ne saurait être supérieur à 5% du capital.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires des options a été égal à 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options ont été consenties par le Directoire après autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Les options doivent être levées à compter de la sixième année à compter de l'attribution des options et au plus tard à l'expiration de la dixième année à compter de l'attribution des options.

Compte tenu du prix de souscription, aucune option n'est susceptible d'être levée.

Aucun autre plan d'options n'a été consenti au cours de l'exercice.

## 4.30 / Informations sectorielles

### Information primaire par zone géographique

Les cessions inter-segments se font aux conditions normales de marché.

2006	France	Italie	Autres	Inter -segment	Consolidé
Produits opérationnels	126 857	16 915	14 842	-13 241	145 373
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>6 369</b>	<b>1 413</b>	<b>2 918</b>	<b>0</b>	<b>10 700</b>
Charges financières nettes	-303	-146	-375	0	-824
Impôts	-3 008	-545	32	0	-3 521
<b>Résultat net</b>	<b>3 058</b>	<b>722</b>	<b>2 575</b>	<b>0</b>	<b>6 355</b>
Actifs des secteurs (hors impôts différés)	101 397	6 305	5 905	-13 132	100 475
Passifs des secteurs (hors impôts différés)	40 788	6 998	10 479	-13 132	45 133
Investissements en immobilisations	4 152	57	201	-	4 410
Amortissements des immobilisations	21 314	1 304	2 662	-	25 280
Dépréciations des immobilisations	143	0	12	-	155



2005	France	Italie	Autres	Inter -segment	Consolidé
Produits opérationnels	117 204	13 906	11 633	-10 764	131 979
Résultat opérationnel	5 613	1 423	143	0	7 179
Charges financières nettes	-302	-216	-300	0	-818
Impôts	-1 728	-538	-38	0	-2 304
Résultat net	3 583	669	-195	0	4 057
Actifs des secteurs (hors impôts différés)	99 462	5 935	4 808	-14 998	95 207
Passifs des secteurs (hors impôts différés)	41 342	7 420	12 099	-14 998	45 863
Investissements en immobilisations	2 207	741	239		3 187
Amortissements des immobilisations	20 353	971	2 743		24 067
Dépréciations des immobilisations	428	50	1 043		1 521

## Informations secondaires par ligne de produits

2006	Enfant	Bébé	Chaussure	Inter -segment	Consolidé
Chiffre d'affaires	132 581	14 693	11 201	-13 244	145 231
Actifs des secteurs (hors impôts différés)	87 061	15 074	8 646	-13 132	97 649
Investissements en immobilisations	3 330	449	631	-	4 410
2005	Enfant	Bébé	Chaussure	Inter -segment	Consolidé
Chiffre d'affaires	119 815	14 152	8 659	-10 764	131 862
Actifs des secteurs (hors impôts différés)	87 593	14 956	7 656	-14 998	95 207
Investissements en immobilisations	2 675	221	291	-	3 187

## 4.31 / Evénements post clôture

Un projet de fusion/absorption de la Société KOKANEE, qui détient 52,52% des actions de DPAM SA, par DPAM SA est en cours d'étude. Cette opération vise à simplifier l'organisation juridique du Groupe et accroître la liquidité du titre. D'autres parts, à la date d'arrêtés des comptes, il n'est survenu aucun événement nécessitant un ajustement des comptes consolidés.

## 4.32 / Arrêté des comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire le 14 mars 2007.

L'autorisation de publication a été donnée le 30 mars 2007 par M. Georges SPITZER, Président du Directoire de DPAM SA.

# Comptes sociaux

en milliers d'euros

46

## Compte de résultat

	Notes	31.12.06	31.12.05
<b>Produits d'exploitation (I)</b>	-	<b>122 636</b>	<b>114 919</b>
<b>Chiffre d'affaires net</b>	§ 2-1	<b>121 548</b>	<b>113 494</b>
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	§ 2-2	932	1 300
Autres produits	§ 2-2	156	125
<b>Charges d'exploitation (II)</b>	-	<b>113 368</b>	<b>107 795</b>
Achats et variations de stocks	§ 2-3	51 644	49 868
Services extérieurs	§ 2-4	31 434	28 971
Impôts, taxes et versements assimilés	§ 2-5	1 650	1 494
Charges de personnel	§ 2-6	25 569	24 004
Dotations aux amortissements	§ 2-7	2 145	2 517
Dotations aux provisions sur actif circulant	§ 2-7	652	498
Dotations aux provisions pour risques et charges	§ 2-7	20	135
Dotations aux amortissements pour charges à répartir	§ 2-7	0	0
Autres charges d'exploitation	§ 2-8	254	308
<b>Résultat d'exploitation (I-II)</b>	-	<b>9 268</b>	<b>7 124</b>
<b>Produits financiers (III)</b>	-	<b>3 322</b>	<b>931</b>
Reprises de provisions	§ 2-9	2 572	357
Autres produits	§ 2-9	750	574
<b>Charges financières (IV)</b>	-	<b>917</b>	<b>1 431</b>
Provisions	§ 2-9	157	743
Autres charges	§ 2-9	760	688
<b>Résultat financier (III-IV)</b>	-	<b>2 405</b>	<b>-500</b>
<b>Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	-	<b>11 673</b>	<b>6 624</b>
<b>Total des produits exceptionnels (V) § 2-10</b>		<b>918</b>	<b>834</b>
<b>Total des charges exceptionnelles (VI) § 2-10</b>		<b>2 784</b>	<b>2 156</b>
<b>Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	-	<b>-1 866</b>	<b>-1 322</b>
Participation des salariés	-	-939	-364
<b>Impôt sur les bénéfices § 4-1</b>		<b>-3 249</b>	<b>-1 776</b>
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	-	<b>5 619</b>	<b>3 162</b>

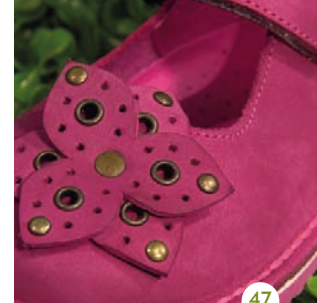
Actif	Notes	31.12.06	31.12.05
<b>Actif immobilisé net</b>	-	<b>34 302</b>	<b>33 593</b>
Immobilisations incorporelles brutes	§ 3-1	28 418	28 069
Amortissements et provisions	§ 3-1	-3 839	-3 767
Immobilisations incorporelles nettes	§ 3-1	24 579	24 302
Immobilisations corporelles brutes	§ 3-2	26 467	25 528
Amortissements	§ 3-2	-18 925	-18 337
Immobilisations corporelles nettes	§ 3-2	7 542	7 191
Autres immobilisations financières nettes	§ 3-3	2 181	2 100
<b>Actif circulant</b>	-	<b>46 803</b>	<b>43 473</b>
Stocks nets	§ 3-4	25 835	23 327
Clients nets	§ 3-5	7 615	8 475
Autres créances	§ 3-6	8 112	6 872
Disponibilités	§ 3-7	4 941	4 649
Charges constatées d'avance	§ 3-6	300	150
Charges à étaler	§ 3-6	0	0
<b>Ecarts de conversion actif § 3-8</b>		<b>157</b>	<b>75</b>
<b>Total de l'actif</b>	-	<b>81 262</b>	<b>77 141</b>

Passif	Notes	31.12.06	31.12.05
<b>Capitaux propres</b>	-	<b>43 462</b>	<b>38 220</b>
Capital social	§ 3-9	4 843	4 698
Primes d'émission	§ 3-9	9 484	7 757
Réserve légale	§ 3-9	470	470
Réserves réglementées	§ 3-9	0	0
Report à nouveau	§ 3-9	23 046	22 133
Résultat de l'exercice	§ 3-9	5 619	3 162
<b>Provisions pour risques et charges § 3-10</b>		<b>976</b>	<b>985</b>
<b>Dettes</b>	-	<b>36 817</b>	<b>37 935</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	§ 3-11	12 301	13 655
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	§ 3-12	253	306
Fournisseurs et comptes rattachés	§ 3-12	14 221	16 312
Dettes sociales et fiscales	§ 3-12	8 256	5 996
Autres dettes	§ 3-12	1 786	1 666
<b>Ecarts de conversion passif</b>	-	<b>7</b>	<b>0</b>
<b>Total du passif</b>	-	<b>81 262</b>	<b>77 141</b>
	-	<b>43</b>	<b>4 100</b>

<sup>(1)</sup>dont concours bancaires et soldes créditeurs en banque.

# Annexes aux comptes sociaux

## en milliers d'euros



Sauf indication contraire, les valeurs indiquées dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros.

## I. Principes et méthodes comptables

### 1.1 / Faits marquants

---

L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 121 548 milliers d'euros en augmentation de 7.1% par rapport à 2005. Cette évolution, associée à une amélioration de la marge commerciale et à la maîtrise des coûts fixes, s'est traduite par une progression significative des résultats. Le résultat d'exploitation est en amélioration de 2.144 K€ et le résultat net est en progression de 2.457 K€ soit + **77.7%**.

### 1.2 / Règles et méthodes comptables

---

#### Modes et méthodes d'évaluation appliqués

---

Les comptes annuels ont été établis selon les règles comptables en vigueur, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices. La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 1.3 / Immobilisations incorporelles

---

#### Droits au bail et fonds de commerce

---

Le coût des droits au bail figurant à l'actif correspond aux montants décaissés lors de leur acquisition. En raison des dispositions juridiques

et contractuelles spécifiques aux baux commerciaux, ces immobilisations incorporelles ont une durée de vie indéfinie. En conséquence, elles ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel. La valeur comptable des droits au bail est examinée à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'ils ont subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable des droits au bail est estimée. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre le prix de cession net (valeur vénale ou juste valeur) et la valeur d'utilité (valeur d'usage).

La juste valeur, diminuée des coûts de la vente, des droits au bail est estimée à partir d'évaluations réalisées par des experts immobiliers indépendants, d'offres d'achat et de vente faites par des tiers ou de transactions similaires, réalisées dans des conditions de concurrence normale. La valeur d'utilité est égale à la valeur actualisée (à un taux d'actualisation après impôt) des flux de trésorerie futurs après impôts estimés.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

#### Frais de recherche et développement

---

Néant.

#### Autres immobilisations incorporelles

---

Il s'agit d'acquisitions de logiciels informatiques, comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur un à trois ans en mode linéaire. La dotation aux amortissements est comptabilisée sur la ligne dotations aux amortissements du compte de résultat.

### 1.4 / Immobilisations corporelles

---

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation. Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie réelle des biens.

La dotation aux amortissements est comptabilisée sur la ligne dotations aux amortissements du compte de résultat ou sur la ligne charges exceptionnelles pour les amortissements accélérés relatifs aux mises aux rebus des immobilisations.

# Annexes aux comptes sociaux

## en milliers d'euros

48

Mode		Durée
Agencements & installations siège	10 ans	linéaire
Agencements & installations magasin	9 ans	linéaire
Mobilier magasin	6 ans	linéaire
Matériel entrepôt	8 ans	linéaire
Matériel magasins	5 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Matériel informatique	5 ans	linéaire
Matériel de bureau	5 ans	linéaire
Mobilier de bureau	8 -10 ans	linéaire
Frais d'architectes	9 -10 ans	linéaire

## 1.5 / Immobilisations financières

Les titres de participation et les créances rattachées des filiales font l'objet d'une dépréciation lorsque la situation nette de ces dernières est inférieure à la valeur comptable des titres.

Les autres immobilisations financières correspondent aux dépôts de garantie versés aux propriétaires des magasins.

Ces dépôts sont enregistrés au bilan au coût historique, ne portent pas intérêts et sont restitués lors de la restitution des locaux.

## 1.6 / Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation lorsque celle-ci lui est inférieure.

Le coût d'achat est constitué du prix d'achat auquel s'ajoute le coût d'acheminement de la marchandise jusqu'à l'entrepôt et est déterminé selon la formule du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constatée quand la valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'achat.

La valeur nette de réalisation des stocks Saisons est obtenue en appliquant au coût d'achat des articles, des coefficients fonction du nombre de saisons de présentation en soldes ; la valeur de réalisation du Toute Saison est obtenue par application du taux d'écoulement constaté.

## 1.7 / Créances d'exploitation

Les créances ont été valorisées à leur valeur nominale.

Le fait générateur est le transfert de propriété pour les ventes et leur réalisation pour les services

Une dépréciation des créances est constatée lorsque la valeur probable de recouvrement de celles-ci est inférieure à la valeur comptable.

## 1.8 / Valeurs mobilières de placement

Ce sont les achats de SICAV, ainsi que les souscriptions de certificats de dépôts négociables, comptabilisés au coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine.

La valorisation des valeurs mobilières de placement suit la règle du FIFO. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur de réalisation devient inférieure au coût d'acquisition.

## 1.9 / Disponibilités

Il s'agit des sommes liquides disponibles en banque ou en cours d'encaissement sur comptes courants, du solde des caisses au 31 décembre 2006.

Une partie des disponibilités est constituée de comptes en devises destinés à régler une partie des achats. Ces comptes sont valorisés au cours officiel légal à la date de clôture. L'écart constaté avec le cours initial est comptabilisé en écart de conversion.

## 1.10 / Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir les risques et charges au titre d'événements survenus avant la date de clôture, s'il est probable que les obligations afférentes provoqueront une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.



La Société estime, le cas échéant, que des provisions suffisantes ont été constituées pour faire face aux conséquences financières défavorables de ces litiges.

## 1.11 / Provision pour engagement de retraite

---

L'indemnité pour départ à la retraite 2006 a fait l'objet d'une évaluation par un cabinet d'actuaire externe.

Cette évaluation, au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme, est déterminée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées avec services proratés.

L'obligation nette correspond aux avantages post-emploi consentis au personnel.

Cette méthode considère que chaque période de services donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Les évaluations actuarielles sont réalisées à chaque date de clôture.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements.

Les éléments suivants sont comptabilisés au compte de résultat en charges ou en produits : le coût des services de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs du régime et des droits à remboursement, les profits et pertes actuarielles, le coût des services passés (en cas de modification de régime) reconnus dans l'exercice, et l'effet de toute réduction ou liquidation de régime.

Les principales hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

Effectifs pris en compte	Tous
Taux d'actualisation	4.5%
Taux de revalorisation des salaires	2.0%
Taux de charges sociales	45.0%

## 1.12 / Couverture de change

---

Une partie des achats peut être effectuée en devises que la Société couvre intégralement, afin de déterminer à l'avance le cours budget utilisé pour l'enregistrement des factures et règlements.

Au 31 décembre 2006, le montant de ces engagements est de 173.000 dollars, soit 131 K€ au cours de clôture officiel.

## 1.13 / Actifs et passifs exprimés en devises

---

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est éventuellement affectée. Les différences de change correspondantes sont enregistrées en résultat.

## 1.14 / Impôts sur les Sociétés

---

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

# Annexes aux comptes sociaux

en milliers d'euros

50

## II. Notes sur le compte de résultat

### 2.1 / Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par nature	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Marchandises	125 469	115 740	9 729
Production vendue	3 032	2 460	572
Remises accordées	-6 953	-4 706	-2 247
<b>Total</b>	<b>121 548</b>	<b>113 494</b>	<b>8 054</b>

Le chiffre d'affaires est en augmentation de 7.1% par rapport à 2005. La production vendue est constituée des rétrocessions de charges aux distributeurs, aux affiliés, aux filiales et des locations. Les remises accordées sont constituées essentiellement des commissions affiliation.

Chiffre d'affaires par secteur d'activité	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Enfant	98 745	92 876	5 869
Bébé	13 418	13 058	360
Chaussure	9 385	7 560	1 825
<b>Total</b>	<b>121 548</b>	<b>113 494</b>	<b>8 054</b>

Chiffre d'affaires par zone géographique	31.12.06	31.12.05	Ecarts
France	101 204	96 999	4 205
Export	20 344	16 495	3 849
<b>Total</b>	<b>121 548</b>	<b>113 494</b>	<b>8 054</b>

### 2.2 / Autres produits d'exploitation

Autres produits	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Reprise de provisions	465	1 182	-717
Transfert de charges	467	118	349
Divers	156	125	31
<b>Total</b>	<b>1 088</b>	<b>1 425</b>	<b>-337</b>

Les autres produits sont en diminution de 23.6%, sous l'effet des reprises de provisions nettement inférieures à celles de 2005.

Les transferts de charges correspondent aux remboursements de sinistres et aux avantages en nature destinés au personnel.

Les produits divers représentent essentiellement les annulations d'avoirs clients périmés.

### 2.3 / Achats et variation de stocks

Les achats de marchandises et variations de stocks sont en augmentation par rapport à 2005 : + 1.776 K€, soit +3.6%

Achats et variation de stocks	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Marchandises	53 537	48 329	5 208
Fournitures et matières premières	780	561	219
Variation de stocks	-2 673	978	-3 651
<b>Total</b>	<b>51 644</b>	<b>49 868</b>	<b>1 776</b>

### 2.4 / Services extérieurs

Services extérieurs	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Edf, eau, carburant	674	601	73
Fournitures, équipement et autres achats non stockés	1 986	1 803	183
Loyers et charges	11 697	10 760	937
Entretien et réparation	1 830	1 604	226
Assurance	433	389	44
Honoraires	1 313	1 611	-298
Promotion et publicité	1 199	913	286
Personnel intérimaire	285	374	-89
Transports de biens	7 749	7 015	734
Déplacements, missions et réceptions	775	515	260
Téléphone, poste etc...	896	922	-26
Services bancaires	1 325	1 319	6
Autres charges	1 272	1 145	127
<b>Total</b>	<b>31 434</b>	<b>28 971</b>	<b>2 463</b>



Les services extérieurs sont en augmentation de 2.463 K€ et 8.5 %. Cette évolution se caractérise notamment par l'augmentation du poste petit équipement pour 183 K€, comprenant notamment le mobilier refacturé aux affiliés, des loyers immobiliers et charges pour 395 K€ et 4.1% suivant l'augmentation de l'indice INSEE à la construction, des locations longues durées pour 542 K€, des transports de biens pour 734 K€. Les autres charges comprennent les frais de documentation, d'étalagistes, de commissions d'agents, de stylistes, de recrutement et autres. Les frais de stylistes sont en augmentation de 179 K€.

Les loyers et charges se décomposent comme suit :

Loyers et charges	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Loyers	8 652	8 281	371
Charges locatives	1 344	1 320	24
Leasing Ecs	1 282	859	423
Location matériels	419	300	119
<b>Total</b>	<b>11 697</b>	<b>10 760</b>	<b>937</b>

L'augmentation des loyers relatifs au matériel informatique pris en leasing se monte à 423 K€ et 49%.

## 2.5 / Impôts et taxes

Les autres impôts sont constitués essentiellement de la taxe versée à l'Agéiph et des dépôts de marques comptabilisés directement en charges. L'écart relatif à la taxe professionnelle correspond essentiellement à la hausse de la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

Impôts et taxes	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Sur rémunérations	549	497	52
Taxe professionnelle	787	710	77
Taxes locales	1	3	-2
Taxe sur les véhicules	37	29	8
Organic	195	182	13
Autres	81	73	8
<b>Total</b>	<b>1 650</b>	<b>1 494</b>	<b>156</b>

## 2.6 / Charges de personnel

Salaires et charges	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Rémunérations	18 727	17 560	1 167
Sécurité sociale	3 723	3 499	224
Prévoyance	139	97	42
Autres	2 980	2 848	132
<b>Total</b>	<b>25 569</b>	<b>24 004</b>	<b>1 565</b>

Le montant des charges de personnel est en augmentation de 1.565 K€. Les autres charges de personnel sont constituées des charges de retraite complémentaire, d'Assédic, de mutuelle, de chèques déjeuner, de médecine du travail et du comité d'entreprise.

Elles se décomposent comme suit :

Autres charges	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Retraite	1 304	1 252	51
Assédic	762	759	3
Mutuelle	220	186	34
Chèques déjeuner	444	431	13
Autres	250	220	30
<b>Total</b>	<b>2 980</b>	<b>2 848</b>	<b>131</b>

## 2.7 / Dotations aux amortissements et dépréciations d'exploitation

Dotations	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Amortissements	2 145	2 517	-372
Provisions stocks	554	422	132
Provisions Clients	97	76	21
Provisions retraites	20	135	-115
<b>Total</b>	<b>2 816</b>	<b>3 150</b>	<b>-334</b>

Le total des dotations de l'exercice aux amortissements et dépréciations d'exploitation est en diminution de 334 K€ et 10.6 %. La dépréciation des stocks est supérieure de 132 K€ en 2006 par rapport à 2005. Les charges à répartir sont comptabilisées directement en charges depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

# Annexes aux comptes sociaux

en milliers d'euros

52

## 2.8 / Autres charges d'exploitation

Elles se décomposent comme suit :

Autres charges	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Charges diverses gestion	84	59	25
Droits d'auteur et reproduction	55	109	-53
Pertes sur créances irrécouvrables	115	140	-25
<b>Résultat</b>	<b>254</b>	<b>308</b>	<b>-54</b>

Ce sont les redevances payées à la Sacem plus diverses autres opérations sur 2005 (55 K€ en 2006 au lieu de 109 K€ en 2005), les différences de caisse ordinaires (84 K€ fin 2006 pour 59 K€ fin 2005) et l'annulation des créances devenues irrécouvrables (115 K€ fin 2006 pour 140 K€ fin 2005).

## 2.9 / Résultat financier

Résultat financier	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Revenus des placements	62	16	46
Escomptes obtenus et accordés	298	227	71
Intérêts des comptes courants	385	311	74
Intérêts des emprunts	-411	-164	-247
Agios payés	-195	-463	268
Résultat de change	-232	-41	-191
Dotation nette aux provisions	2 497	-386	2 883
<b>Résultat</b>	<b>2 404</b>	<b>-500</b>	<b>2 904</b>

Le résultat financier est en amélioration de 2.904 K€ par rapport à 2005 du fait principalement de la reprise de provisions sur les déficits des filiales (2.497 K€ dont 1.908 K€ relative au Japon).

Les levées d'emprunts moyen terme fin décembre 2005 (7.150 K€) et courant 2006 (6.000 K€) ont permis à l'Entreprise de diminuer le recours au crédit court terme. Les agios payés, constitués des intérêts des spots de trésorerie et des intérêts débiteurs sur découverts en banque, sont donc en forte diminution, inversement aux intérêts des emprunts moyen terme. Enfin les escomptes obtenus sont en hausse de 71 K€.

## 2.10 / Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Plus ou moins value de cession d'actifs	131	30	101
Dotation nette aux provisions	111	-391	502
Mises aux rebuts	0	-7	7
Autres	-2 108	-954	-1 154
<b>Résultat</b>	<b>-1 866</b>	<b>-1 322</b>	<b>-544</b>

Le résultat exceptionnel est en baisse de 544 K€. La plus value de cession globale 2006 correspond à la cession des magasins de Valenciennes et Montpellier Lattes (1 magasin cédé en 2005).

Les autres pertes exceptionnelles 2006 représentent les vols, sinistres, les transactions payées, les indemnités sur litiges payées ou encaissées et les transferts de charges.

Les dotations nettes aux provisions correspondent aux dotations de l'exercice pour litiges salariaux et risques commerciaux pour 218 K€, alors que les reprises se sont élevées à 329 K€.

La Société a procédé à un abandon de créances de 21K€ en faveur de la filiale portugaise afin de satisfaire aux normes locales en matière de situation nette négative par rapport au capital social et de 2.093 K€ en faveur de la filiale Japonaise.

## III. Notes sur le bilan

### 3.1 / Immobilisations incorporelles

Immobilisations brutes	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Droits au bail	26 913	26 596	317
Autres incorporelles	1 505	1 473	32
<b>Total</b>	<b>28 418</b>	<b>28 069</b>	<b>349</b>

Amortissements et dépréciations	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Droits au bail	2 408	2 408	0
Autres incorporelles	1 431	1 359	72
<b>Total</b>	<b>3 839</b>	<b>3 767</b>	<b>72</b>



Immobilisations nettes	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Droits au bail	24 505	24 188	317
Autres incorporelles	74	114	-40
<b>Total</b>	<b>24 579</b>	<b>24 302</b>	<b>277</b>

Les autres immobilisations incorporelles brutes sont constituées des logiciels.

La variation des immobilisations incorporelles 2006 par rapport à 2005 s'analyse comme suit :

Immobilisations brutes	Acquisition	Autres	Cession	Variation
Droits au bail	592	15	-290	317
Autres incorporelles	32	-	-	32
<b>Total</b>	<b>624</b>	<b>15</b>	<b>-290</b>	<b>349</b>

Les cessions de droits au bail concernent Montpellier Lattes.

Les acquisitions des autres immobilisations incorporelles regroupent les logiciels du siège.

La colonne "Autres" correspond aux transferts des immobilisations en cours de l'exercice antérieur.

## 3.2 / Immobilisations corporelles

Immobilisations brutes	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Constructions	20	20	0
Matériel industriel	289	289	0
Autres corporelles	26 043	25 134	909
Immobilisations en cours	115	85	30
<b>Total</b>	<b>26 467</b>	<b>25 528</b>	<b>939</b>

Amortissements	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Constructions	19	18	1
Matériel industriel	282	275	7
Autres corporelles	18 625	18 044	581
<b>Total</b>	<b>18 926</b>	<b>18 337</b>	<b>589</b>

Immobilisations corporelles nettes	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Constructions	1	2	-1
Matériel industriel	7	14	-7
Autres Immobilisations Corporelles	7 418	7 090	328
Immobilisations Corporelles en cours	115	85	30
<b>Total</b>	<b>7 541</b>	<b>7 191</b>	<b>350</b>

L'essentiel des autres immobilisations corporelles couvre les frais d'aménagement des magasins, y compris les frais d'architectes, auxquels se sont ajoutés ceux concernant la mise en place des nouveaux concepts, la logistique et le siège.

Le parc informatique fait l'objet d'un contrat de crédit bail pour la majorité de ses éléments.

La variation des immobilisations corporelles 2006 par rapport à 2005 s'analyse comme suit :

Immobilisations brutes	Acquisition	Autres	Cession	Variation
Constructions	-	-	-	0
Matériel industriel	-	-	-	0
Autres Immob. Corp.	2 341	52	-1 484	909
Immob. Corp. en cours	105	-75	-	30
<b>Total</b>	<b>2 446</b>	<b>-23</b>	<b>-1 484</b>	<b>939</b>

La colonne "Autres" correspond aux transferts des immobilisations en cours de l'exercice antérieur.

## 3.3 / Immobilisations financières

Immobilisations brutes	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Titres de participation	949	949	0
Créances rattachées	1 000	3 497	-2 497
Dépôts et cautionnements	1 743	1 661	82
<b>Total</b>	<b>3 692</b>	<b>6 107</b>	<b>-2 415</b>

Amortissements et provisions	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Titres de participation	784	783	1
Créances rattachées	727	3 224	-2 497
<b>Total</b>	<b>1 511</b>	<b>4 007</b>	<b>-2 496</b>

Immobilisations nettes	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Titres de participation	165	166	-1
Créances rattachées	273	273	0
Dépôts et cautionnements	1 743	1 661	82
<b>Total</b>	<b>2 181</b>	<b>2 100</b>	<b>81</b>

# Annexes aux comptes sociaux

## en milliers d'euros

54

La variation des immobilisations financières 2006 par rapport à 2005 s'analyse comme suit :

Immobilisations brutes	Acquisition	Cession	Variation
Titres de participation	-	-	0
Créances rattachées	-	-2 497	-2 497
Dépôts et cautionnements	100	-18	82
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>-2 515</b>	<b>-2 415</b>

DPAM possède en intégralité les parts de ses filiales. Celles-ci sont dépréciées à hauteur de 784 K€ au 31 décembre 2006 et pour le même montant à fin 2005.

Les créances rattachées sont dépréciées à hauteur de 727 K€ au 31 décembre 2006 et leur échéance est réputée à plus d'un an.

Les renseignements obligatoires concernant les filiales et participations dont la valeur brute excède 1% du capital, figurent dans le tableau ci-après :

Renseignements relatifs aux filiales	Total	Espagne	Italie
Capital social	650	420	77
Autres capitaux	-2 970	-924	624
Résultat de l'exercice	2 671	362	366
<b>Situation nette</b>	<b>351</b>	<b>-142</b>	<b>1 067</b>
% du capital détenu	-	100%	100%
Valeur comptable des titres détenus	950	420	155
Créances rattachées	1 000	142	273
Comptes courants groupe	6 183	1 131	900
Provision pour dépréciation des titres	784	420	-0
Provision pour dépréciation des créances	727	142	0
<b>Total provisions pour dépréciations</b>	<b>1 511</b>	<b>562</b>	<b>-0</b>
Cautions	0	-	-
Dividendes	0	-	-
Chiffre d'affaires hors taxe	31 757	5 462	16 915

Renseignements relatifs aux filiales	Japon	Portugal	Suisse
Capital social	72	16	65
Autres capitaux	-2 108	-5	-557
Résultat de l'exercice	1 762	0	181
<b>Situation nette</b>	<b>-274</b>	<b>11</b>	<b>-311</b>
% du capital détenu	100%	100%	100%
Valeur comptable des titres détenus	100	87	188
Créances rattachées	274	0	311
Comptes courants groupe	0	3 429	723
Provision pour dépréciation des titres	100	76	188
Provision pour dépréciation des créances	274	0	311
<b>Total provisions pour dépréciations</b>	<b>374</b>	<b>76</b>	<b>499</b>
Cautions	-	-	-
Dividendes	-	-	-
Chiffre d'affaires hors taxe	2 626	3 736	3 018

## 3.4 / Stocks et en cours

Montants bruts	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Matières et fournitures	133	166	-33
Marchandises dépôts et magasins	21 549	18 825	2 724
Marchandises en transit	5 142	5 160	-18
<b>Total</b>	<b>26 824</b>	<b>24 151</b>	<b>2 673</b>

Provisions	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Matières et fournitures	-	-	0
Marchandises dépôts et magasins	989	824	165
<b>Total</b>	<b>989</b>	<b>824</b>	<b>165</b>

Montants nets	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Matières et fournitures	133	166	-33
Marchandises dépôts et magasins	20 560	18 001	2 559
Marchandises en transit	5 142	5 160	-18
<b>Total</b>	<b>25 835</b>	<b>23 327</b>	<b>2 508</b>



La variation des dépréciations des stocks 2006 par rapport à 2005 s'analyse comme suit :

Provision pour dépréciation des stocks	Dotation	Reprise	Variation
Total	555	390	165

Les dotations et reprises concernent les marchandises.

### 3.5 / Clients et comptes rattachés

Les créances ont été valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation a été comptabilisée à hauteur de 97 K€ au 31 décembre 2006 correspondant à des créances douteuses et à des chèques revenus impayés.

Clients et rattachés	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Clients bruts hors groupe	1 762	1 771	-9
Clients filiales	5 950	6 780	-830
Provisions	-97	-76	-21
Montants nets	7 615	8 475	-860

Les échéances clients sont toutes réputées à moins d'un an.

### 3.6 / Autres créances et comptes de régularisation

Autres créances et comptes de régularisation	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Créances sociales	7	7	0
Créances fiscales	1 041	1 269	-228
Créances diverses	881	875	6
Comptes courants	6 183	4 721	1 462
Charges constatées d'avance	300	150	150
Total	8 412	7 022	1 390

### Les produits à recevoir

Comptabilisés en créances diverses pour 204 K€, ils correspondent aux remboursements d'assurance à encaisser pour 138 K€, à divers litiges en attente dont l'issue favorable est certaine pour 8 K€, et diverses factures non établies pour 59 K€.

Les échéances sont toutes inférieures à un an.

### Les charges constatées d'avance

Ce sont pour l'essentiel des factures de loyers et de charges annexes comptabilisées mais couvrant la période du premier trimestre 2007, ainsi que les charges de maintenance concernant l'année 2007. Elles concernent les charges d'exploitation dont l'échéance est réputée à moins d'un an.

### 3.7 / Valeurs mobilières de placement et disponibilités

DPAM possède au 31 décembre 2006 1.777 actions propres valorisées à 66 K€, dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Disponibilités	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Placements	3 247	3 663	-416
Disponibilités	1 694	986	708
Total	4 941	4 649	292

Les produits de cessions des SICAV se sont élevés à 62 K€ au 31 décembre 2006 et ont été enregistrés dans les comptes sociaux. Les acquisitions 2006 s'élèvent à 3.770 K€ alors que les cessions sont intervenues pour 4.227 K€, hors actions propres. Il n'existe pas de plus ou moins value latente au 31 décembre 2006. Les actions propres détenues, dans le cadre d'un contrat d'animation de marché, sont au nombre de 1.777 et sont évaluées à 66 K€ au 31 décembre 2006.

Aucun autre mouvement concernant les actions propres n'est à constater sur 2006.

# Annexes aux comptes sociaux

## en milliers d'euros

56

### 3.8 / Ecarts de conversion actif

Il s'agit du compte client Japon pour les factures émises en yen (157 K€). Une provision pour perte de change (157 K€) a été comptabilisée au 31 décembre 2006.

### 3.9 / Capitaux propres

Le capital social est composé au 31 décembre 2006 de 4.843.314€ divisé en 2 421.657 actions d'une valeur nominale de 2 euros, dont 1.224.190 conférant un droit de vote double.

Au 31 décembre 2006, les capitaux propres s'élèvent à 43.462 K€ et s'analysent comme suit :

Capitaux propres	Valeur 01.01.06	Affectation des résultats	Dividendes	Autres mouvements	Valeur au 31.12.06
Capital	4 698	-	146	-	4 844
Prime d'émission	7 757	-	1 726	-	9 483
Réserve légale	470	-	-	-	470
Réserves réglementées	237	-	-	-	237
Provisions réglementées	0	-	-	-	0
Report à nouveau	21 896	3 162	-2 349	100	22 809
<b>Résultat 2005</b>	<b>3 162</b>	<b>-3 162</b>	-	-	<b>0</b>
<b>Résultat 2006</b>	-	-	-	<b>5 619</b>	<b>5 619</b>
<b>Total</b>	<b>38 220</b>	<b>0</b>	<b>-477</b>	<b>5 719</b>	<b>43 462</b>

Les autres mouvements autres que le résultat 2006 concernent les régularisations liées au nouveau règlement CRC 2002-10, 2003-07 et 2004.06 mis en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, et sont relatifs à l'économie d'impôt réalisé sur les sorties des immobilisations 2006, dont l'amortissement avait été accéléré et comptabilisé en capitaux propres.

### Options de souscription

Date du Plan	Nombre de bénéficiaires	Options attribuées	Options souscrites	Prix de souscription
Mars 1 999	14	2 967	0	59.10€
Mars 2 000	20	3 823	0	57.82€

Le plan a été mis en place lors de l'Assemblée Générale Mixte de DPAM SA du 29 juin 1998. Il prévoit notamment que le nombre d'actions à émettre par la Société à titre d'augmentation de capital résultant de la levée des options consenties ne saurait être supérieur à 5% du capital.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires des options a été égal à 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédents le jour où les options ont été consenties par le Directoire après autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Les options doivent être levées à compter de la sixième année à compter de l'attribution des options et au plus tard à l'expiration de la dixième année à compter de l'attribution des options.

Compte tenu du prix de souscription, aucune option n'est susceptible d'être levée.

Aucun autre plan d'options n'a été consenti au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en faisant le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et à émettre, celui-ci étant le nombre d'actions émises diminué du nombre moyen d'actions de la Société détenues par DPAM et du nombre d'actions pouvant être émises dans le cadre des options consenties au personnel.



## 3.10 / Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et litiges inscrites au bilan sont :

### Provisions pour risques et charges

	31.12.05	Augmentations	Diminutions	31.12.06
Risque IAC	100	-	-100	0
Risque K Lou Design	200	-	-	200
Risques loyers	113	5	-2	116
Autres risques	67	97	-26	138
Litiges salariaux	302	117	-202	217
Pertes de change	75	157	-75	157
Retraites	128	20	0	148
<b>Total</b>	<b>985</b>	<b>396</b>	<b>-405</b>	<b>976</b>

Les reprises 2006 relatives aux risques consommés se répartissent comme suit :

	Consommations	Reprises	Ecarts
Risques commerciaux	25	127	-102
Litiges salariaux	11	202	-192
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>329</b>	<b>-293</b>

## 3.11 / Emprunts et dettes financières

Les dettes financières inscrites au bilan se décomposent comme suit :

Dettes financières par nature	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Emprunts moyen terme	12 257	9 555	2 702
Concours bancaires	43	4 100	-4 057
<b>Total</b>	<b>12 300</b>	<b>13 655</b>	<b>-1 355</b>

Dettes financières par échéance	31.12.06	31.12.05	Ecarts
A un an au plus	3 450	6 842	-3 392
De deux à cinq ans	8 850	6 813	2 037
<b>Total</b>	<b>12 300</b>	<b>13 655</b>	<b>-1 355</b>

Dettes financières par taux	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Taux fixe	0	88	-88
Taux variable	12 300	13 567	-1 267
<b>Total</b>	<b>12 300</b>	<b>13 655</b>	<b>-1 355</b>

Emprunts moyen terme	Augmentation	Diminution	Variation
<b>Total</b>	<b>6 000</b>	<b>-3 298</b>	<b>2 702</b>

L'intégralité des dettes financières concerne la zone euro. Certains de ces emprunts à taux variables ont fait l'objet d'opérations de couvertures, sur la base de swaps de taux ou de tunnel. Le montant du notionnel s'élève au 31/12/06 à 11.153 K€. La juste valeur de la couverture retraitée dans les comptes consolidés s'élève à 110 K€.

## 3.12 / Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

Dettes d'exploitation par nature	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Avances et acomptes	253	308	-55
Fournisseurs	14 221	16 312	-2 091
Dettes sociales	5 177	4 185	992
Dettes fiscales	3 080	1 812	1 268
Autres dettes	1 786	1 663	123
<b>Total</b>	<b>24 517</b>	<b>24 280</b>	<b>237</b>

Toutes les dettes d'exploitation inscrites au bilan sont réputées à échéance de un an au plus.

Une partie des achats est facturée en devises par les fournisseurs.

A la clôture de l'exercice le solde représentait 115 K€ au cours officiel.

# Annexes aux comptes sociaux

en milliers d'euros

58

## IV. Autres renseignements divers

### 4.1 / Impôts différés non comptabilisés

Base d'impôts différés	31.12.06	31.12.05	Ecart
Participation	939	364	575
Organic	195	181	14
Construction	83	78	5
Retraite	148	128	20
Provisions droits au bail	2 408	2 408	0
Durées amortissements	1 927	2 199	-272
Ecart passif	7	2	5
Provision perte de change	157	75	82
Ecart Actif	-157	-75	-82
<b>Base des impôts</b>	<b>5 707</b>	<b>5 360</b>	<b>347</b>

Au taux de 34.43%, l'impôt différé actif à comptabiliser au bilan serait de 1.965 K€ à fin 2006 pour 1.845 K€ à fin 2005. Le produit d'impôt à comptabiliser au compte de résultat serait donc de 120 K€.

### 4.2 / Ventilation du résultat

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	11 673	3 933	7 740
Résultat exceptionnel	-1 866	-684	-1 182
Participation des salariés	-939	-	-939
<b>Total</b>	<b>8 868</b>	<b>3 249</b>	<b>5 619</b>

### 4.3 / Biens pris en crédit bail

Les informations obligatoires en matière de crédit-bail sont détaillées ci-après :

	31.12.06	31.12.05	Ecart
Valeur d'origine	4 145	3 165	980
Amortissements	1 079	659	420
Emprunts	3 090	2 484	606
Frais financiers	89	79	10
Redevances	1 282	859	423
Dotations	1 210	773	437
<b>Résultat des retraitements</b>	<b>-17</b>	<b>7</b>	<b>-24</b>

Les redevances restant à payer s'élèvent à 3.197 K€ dont 1.408 K€ à moins d'un an et 1.789 K€ entre deux et trois ans.

La valeur résiduelle est nulle.

Le résultat des retraitements effectués dans les comptes consolidés (-17 K€ en 2006 contre +7 K€ en 2005) est obtenu par l'annulation des redevances et la prise en compte des amortissements et frais financiers.

### 4.4 / Effectifs totaux du siège

Effectifs	31.12.06	31.12.05	Ecart
Cadres	177	172	5
Agents de maîtrise	117	116	1
Employés	737	735	2
<b>Total</b>	<b>1 031</b>	<b>1 023</b>	<b>8</b>

Les effectifs s'entendent fin d'année, congés parentaux compris.

### 4.5 / Rémunération des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations de toutes sortes versées aux membres du Directoire s'élève à 569 K€ pour l'année 2006, plus 32 K€ de jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance.



## 4.6 / Evènements post-clôture

Un projet de fusion/absorption de la Société KOKANEE, qui détient 52.52% des actions de DPAM SA, par DPAM SA est en cours d'étude. Cette opération vise à simplifier l'organisation juridique du Groupe et accroître la liquidité du titre. D'autres parts, à la date d'arrêté des comptes, il n'est survenu aucun évènement nécessitant un ajustement des comptes sociaux annuels.

## 4.7 / Comptes consolidés

Les comptes consolidés de DPAM sont consolidés par KOKANEE COMPANY.

## 4.8 / Engagements hors bilan

Engagements hors bilan	31.12.06	31.12.05	Ecarts
Nantissements sur emprunts	13 753	10 974	2 779
Cautions et garanties données	2 685	3 192	-507
Achats de devises à terme	134	233	-99
<b>Total</b>	<b>16 572</b>	<b>14 399</b>	<b>2 173</b>

Les cautions et garanties données comprennent des lettres de patronage de DPAM en faveur de la filiale italienne pour un montant de 1 182 K€. La valeur de marché des instruments financiers relatifs aux couvertures de taux s'élève à +110 K€.

Celle relative aux couvertures de change à -3 K€.

En garantie des emprunts restant à payer au 31 décembre 2006 (12.257 K€), la Société a nanti une partie de ses droits au bail à hauteur de 13.753 K€.

# Annexes aux comptes sociaux

en milliers d'euros

60

## 4.9 / Liens avec les entreprises liées

Produits intergroupes	Total	Espagne	Italie	Japon	Portugal	Suisse
Livraisons de marchandises	13 139	2 564	7 360	683	1 455	1 077
Rétrocessions	1 854	556	765	165	211	157
Intérêts des comptes courants	385	52	44	124	123	42
<b>Total</b>	<b>15 378</b>	<b>3 172</b>	<b>8 169</b>	<b>972</b>	<b>1 789</b>	<b>1 276</b>

Avances de la mère aux filiales	Total	Espagne	Italie	Japon	Portugal	Suisse
Créances rattachées à des immobilisations	0	-	-	-	-	-
Comptes courants	-198	-	900	-1 103	5	-
<b>Total</b>	<b>-198</b>	<b>0</b>	<b>900</b>	<b>-1 103</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

Remboursements des filiales à la mère	Total	Espagne	Italie	Japon	Portugal	Suisse
Créances rattachées à des immobilisations	-2 497	-396	-	-1 908	-	-193
Comptes courants	1 660	364	-	1 103	-	193
Comptes clients	-15 955	-2 585	-8 990	-823	-2 043	-1 514
<b>Total</b>	<b>-14 295</b>	<b>-2 221</b>	<b>-8 990</b>	<b>280</b>	<b>-2 043</b>	<b>-1 321</b>

Flux de la période	Total	Espagne	Italie	Japon	Portugal	Suisse
Créances rattachées à des immobilisations	-2 497	-396	-	-1 908	0	-193
Comptes courants	1 462	364	900	0	5	193
Comptes clients	-577	587	-821	149	-254	-238
Variation de change et divers en comptes clients	-253	0	0	-232	-21	0
<b>Total</b>	<b>-1 865</b>	<b>555</b>	<b>79</b>	<b>-1 991</b>	<b>-270</b>	<b>-238</b>

Créances à l'ouverture	Total	Espagne	Italie	Japon	Portugal	Suisse
Titres de participations	949	420	155	100	87	187
Créances rattachées à des immobilisations	3 497	537	273	2 183	0	504
Comptes courants	4 722	767	0	0	3 425	530
Comptes clients	6 780	227	4 061	1 447	802	243
<b>Total</b>	<b>15 948</b>	<b>1 951</b>	<b>4 489</b>	<b>3 730</b>	<b>4 314</b>	<b>1 464</b>

Créances à la clôture	Total	Espagne	Italie	Japon	Portugal	Suisse
Titres de participations	949	420	155	100	87	187
Créances rattachées à des immobilisations	1 000	141	273	275	0	311
Comptes courants	6 183	1 131	900	0	3 429	723
Comptes clients	5 949	814	3 240	1 364	527	4
<b>Total</b>	<b>14 081</b>	<b>2 506</b>	<b>4 568</b>	<b>1 739</b>	<b>4 043</b>	<b>1 225</b>

# Rapport général des Commissaires aux Comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2006



61

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société DU PAREIL AU MEME, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note I.3 de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux droits au bail et fonds de commerce.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Lilas et Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2007  
Les Commissaires aux Comptes

Emile COHEN,

Deloitte & Associés, Albert AÏDAN,



# Rapport des Commissaires aux Comptes

Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2006

62

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société DU PAREIL AU MEME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ **La note 3.4.2** de l'annexe expose les méthodes comptables relatives aux droits au bail.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe.

La Société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3.6 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.6 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Lilas et Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2007  
Les Commissaires aux Comptes

Emile COHEN,

Deloitte & Associés, Albert AÏDAN,

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2006



63

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1.1 / Abandon de créance consenti par votre Société à la Société DPAM Portugal

---

Votre Société a consenti, au cours de l'exercice 2006 un abandon de créance d'un montant de 21.144 Euros à sa filiale portugaise, DPAM Portugal LDA.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 21 novembre 2006.

**Personne concernée :** Monsieur Georges Spitzer

### 1.2 / Abandon de créance consenti par votre Société à la Société DPAM Japon

---

Votre Société a consenti, au cours de l'exercice 2006 un abandon de créance d'un montant de 293.867.782 yens à sa filiale japonaise, DPAM Japan KK.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 21 novembre 2006.

**Personne concernée :** Monsieur Georges Spitzer

## II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 2.1 / Caution accordée par votre Société en faveur de la Société DPAM Italie SRL

---

Le 25 novembre 2005, votre Société s'est portée caution auprès de la banque San Paolo IMI S.P.A. en faveur de la Société Du Pareil Au Même Italia SRL dans le cadre de l'octroi à cette dernière d'un crédit à moyen terme d'un montant maximal de 1.000.000 Euros et d'une facilité de trésorerie d'un montant maximal de 200.000 Euros.

Le montant de votre engagement au 31 décembre 2006 est de 998.078 Euros.



# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2006

64

## 2.2 / Prorogation par votre Société du prêt participatif accordé au bénéficiaire de la Société DPAM España S.L.

---

Le 30 décembre 2005, votre Société et la Société DPAM España S.L. ont conclu une convention par laquelle le prêt participatif initialement conclu le 31 décembre 2001 est prorogé pour une durée de deux ans, qui pourra être prorogée deux fois, par tacite reconduction, pour une période de un an à chaque prorogation. Ce prêt, d'un montant de 860.000 Euros, est destiné au financement des activités générales de la Société DPAM España S.L. Le remboursement de ce prêt interviendra à l'échéance. Ce prêt porte intérêt à un taux minimal de 1%, un barème de progression de ce taux étant par ailleurs défini dans la convention en fonction des bénéfices de la Société DPAM España S.L. Le montant de votre engagement au 31 décembre 2006 s'élève à 860.000 Euros.

## 2.3 / Convention d'assistance et de conseil conclue par votre Société avec la Société Kokanee Company SA

---

Votre Société a conclu avec la Société Kokanee Company SA une convention d'assistance et de conseil, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999. Le montant des sommes versées par votre Société au titre de cette convention au cours de l'exercice 2006 s'est élevé à 145.643 Euros hors taxes.

Les Lilas et Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2007  
Les Commissaires aux Comptes

Emile COHEN,

Deloitte & Associés, Albert AÏDAN,



# Attestations

Exercice clos le 31 décembre 2006

65

## I. Attestation du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la Société, figurant dans le document joint et s'élevant à 1 172 279 euros, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Les Lilas et Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2007  
Les Commissaires aux Comptes

Emile COHEN,

Deloitte & Associés, Albert AÏDAN,

## II. Attestation du Directoire sur les comptes

Nous attestons qu'à notre connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société Du Pareil Au Même et de l'ensemble des Entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société Du Pareil Au Même et de l'ensemble des Entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles nous sommes confrontés.

Fait à Wissous, le 18 avril 2007  
Georges SPITZER, Président du Directoire

Nicolas BERTRAND, Directoire Général Adjoint



# Rapport du Conseil de Surveillance

à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007

66

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Le Directoire de notre Société vous a convoqué à une Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2006, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et à l'affectation du résultat.

Vous venez d'entendre lecture des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes.

Conformément à l'article L225-68 du Code du Commerce, nous avons examiné et vérifié les comptes annuels que nous a présentés Le Directoire, et nous estimons que le rapport du Directoire et les comptes annuels sociaux et consolidés ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Wissous, le 27 avril 2007

# Résolutions soumises à l'approbation

de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007



Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 15 juin 2007.

## Première résolution

Après avoir entendu le rapport de gestion du Directoire, le rapport du Conseil de Surveillance, le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le fonctionnement et le contrôle interne, le rapport général sur les comptes sociaux et consolidés des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2006 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'Entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

## Deuxième résolution

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, approuve lesdites conventions mentionnées dans ce rapport.

## Troisième résolution

L'Assemblée constate que l'exercice clos le 31 décembre 2006 se solde par un bénéfice social net de 5.618.825 euros ainsi qu'un bénéfice net consolidé de 6.355.132 euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- **Dotation à la réserve légale** : 18.060 euros sous réserve de la réalisation définitive de la fusion visée dans les résolutions suivantes.
- **A titre de dividende** : 2.663.822,70 euros, soit 1.10€ par action.
- **Report à Nouveau** : 2.955.002,30 euros si la fusion visée dans les résolutions suivantes n'est pas réalisée ou 2.936.942,3 euros sous réserve de la réalisation définitive de la fusion.

Conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les dividendes ainsi distribués seront éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée audit article pour les actions détenues par les personnes physiques et les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques.

Il est précisé que les dividendes par action qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents se sont élevés à :

Année	Dividendes nets
2003	0,79 euro
2004	0,81 euro
2005	1 euro

Selon la loi, à ce dividende s'est ajouté un avoir fiscal de 50% ou de 15 % des sommes nettes distribuées pour les crédits d'impôt imputés à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2003, de 50% ou de 10% pour ceux imputés à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2004 et portant sur cet exercice.

## Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer un montant de 48.000 euros au Conseil de Surveillance au titre des jetons de présence pour l'exercice 2006, soit 12.000 euros par bénéficiaire.

## Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire ainsi que de la note d'information établie par la Société et visée par l'Autorité des Marchés Financiers, autorise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, le Directoire à procéder au rachat des propres actions de la Société selon les finalités, modalités et conditions ci-après définies.

# Résolutions soumises à l'approbation

de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007

68

## Finalités du rachat

les actions de la Société qui seront rachetées pourront être utilisées pour :

- l'animation du cours de bourse au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI
- l'attribution et/ou la cession d'actions aux salariés et/ou aux dirigeants de la Société et de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi (options d'achat d'actions, participation des salariés, cessions d'actions réservées aux salariés, attributions d'actions gratuites)
- la remise des actions rachetées à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe
- l'annulation des actions (réductions de capital).

## Part maximale du capital à acquérir et montant maximal payable par la Société

La part maximale du capital dont le rachat est autorisé est égale à 3 % des actions composant le capital de la Société.

Le montant du programme de rachat d'actions propres ne pourra dépasser le montant des réserves libres après affectation du résultat et distribution de dividendes, soit 35.484.641 euros.

## Modalités du rachat

Les actions de la Société pourront être rachetées par intervention sur le marché ou autrement, notamment par rachat de blocs, étant précisé que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres n'est pas limitée par la présente décision et pourra même couvrir l'intégralité du programme de rachat d'actions.

## Prix

Le prix maximum d'achat par action et le prix minimum de vente par action sont fixés de la façon suivante :

- Prix maximum d'achat par action = 85 Euros
- Prix minimum de vente par action = 25 Euros.

Toutefois si tout ou partie des actions acquises dans ces conditions était utilisé pour consentir des options d'achat d'actions, en application des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat d'actions.

En outre, si tout ou partie des actions acquises dans ces conditions était utilisé pour attribuer des actions gratuites, en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, les dispositions légales relatives à de telles attributions seraient applicables.

## Modalités de financement du programme de rachat

Le programme de rachat des actions de la Société devra être financé essentiellement sur les ressources propres de la Société.

## L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées, ou transférées.

## La Société informera chaque mois l'Autorité des Marchés Financiers

Des achats, cessions et transferts qu'elle réalisera, ladite Autorité portant cette information à la connaissance du public.

En outre, la Société devra communiquer mensuellement à l'Autorité des Marchés Financiers le nombre des actions achetées et leur coût moyen pondéré pour le mois écoulé et pour la période courue depuis le début du programme de rachat.

En cas d'opération sur le capital notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites, division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

A cet effet, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire,



avec faculté de délégation pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et, généralement, faire le nécessaire. Le Directoire informera l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation. L'autorisation est valable pour une durée maximale de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Cette autorisation est donnée jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2007. Elle annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 5 janvier 2007. Tous pouvoirs sont conférés au Directoire en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation dans le cadre de la réglementation applicable.

## Sixième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de ce que, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion visée dans les résolutions suivantes, le mandat de la Société KOKANEE COMPANY S.A.S en qualité de membre du Conseil de Surveillance viendra à expiration à l'issue de la présente Assemblée du fait de la dissolution sans liquidation de la Société KOKANEE COMPANY S.A.S.

En conséquence, l'Assemblée Générale, sous condition suspensive de la réalisation définitive de la fusion visée à la cinquième résolution, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. Gilles Lorang, né le 9 janvier 1973 à Montreuil (93) de nationalité française, demeurant 23 avenue de Bretteville, 92200 Neuilly-sur-Seine, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. M. Gilles Lorang a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

## Septième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications conformément à la loi.

**Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire annuelle du 15 juin 2007.**

## Huitième résolution

Augmentation de capital de 150.000€ réservée aux salariés.

Les actionnaires analysent ensuite le texte des résolutions qui prévoit que les actionnaires doivent décider, conformément aux articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de Commerce et à l'article L. 443-5 du Code du Travail, d'augmenter le capital social d'un montant maximal de 150.000€, par la création et l'émission d'actions ordinaires nouvelles réservées aux salariés et anciens salariés adhérant à un plan épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

Ces actions nouvelles seraient, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

Les actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, décident, conformément aux articles L.225-129-6 et L.225-138 du Code de Commerce et à l'article L. 443-5 du Code du Travail, de déléguer tous pouvoirs au Directoire, à l'effet de :

- procéder à une augmentation de capital d'un montant maximal de 150.000€, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions nouvelles, réservées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, aux adhérents à un plan d'épargne et/ou à un plan partenarial d'épargne volontaire qui serait ouvert aux salariés de la Société
- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du Travail,
- fixer l'ancienneté des salariés exigée pour participer à l'opération envisagée
- constater les souscriptions et la réalisation de l'augmentation de capital
- apporter aux statuts les modifications corrélatives.

Les actionnaires fixent à vingt six mois à compter de la date des présentes, la durée de validité de la présente délégation.

# Résolutions soumises à l'approbation

de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007

70

## Neuvième résolution

Approbation du projet de fusion par absorption de la Société KOKANEE COMPANY S.A.S par la Société.

Approbation des termes et conditions du projet de traité de fusion. Approbation de l'apport des éléments d'actif et de passif de KOKANEE COMPANY S.A.S à la Société, de l'évaluation des apports et de leur rémunération.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, et des rapports des Commissaires à la fusion :

■ reconnaît avoir pris entière connaissance du projet de traité fusion signé le 4 mai 2007 avec la Société KOKANEE COMPANY S.A.S, Société par actions simplifiée au capital de 22.762.500 euros, dont le siège social est situé 14, rue de Bassano, 75783 Paris cedex 16, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 417 586 799, aux termes duquel KOKANEE COMPANY S.A.S fait apport par voie de transmission universelle du patrimoine de l'intégralité de ses actifs à charge pour la Société de prendre en charge l'intégralité de ses passifs, avec effet rétroactif au plan comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Approuve le projet de traité de fusion susvisé dans toutes ses stipulations et notamment :

I- L'évaluation des apports, la valeur d'apport retenue étant la valeur comptable, ressortant, sur la base des comptes de KOKANEE COMPANY S.A.S au 31 décembre 2006, à :

- montant total des actifs apportés : 34.796.990 euros
- montant total du passif pris en charge : 78.672 euros
- montant de l'actif net apporté : 34.718.318 euros

II- Le rapport d'échange proposé, soit 1 action de la Société KOKANEE COMPANY S.A.S pour 0,849626953 action de la Société DPAM S.A.

III- Le montant de la prime de fusion, soit 32.139.700 euros.

Prend acte des conditions suspensives mentionnées au projet de fusion, à savoir :

I- L'approbation des comptes annuels de la Société KOKANEE COMPANY S.A.S clos le 31 décembre 2006 par l'Assemblée

Générale Ordinaire annuelle des associés de la Société KOKANEE COMPANY S.A.S

II- L'approbation des comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2006 par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires de la Société

III- L'approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société KOKANEE COMPANY S.A.S

IV- L'approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société

V- Le respect de l'ensemble des procédures légales et réglementaires auprès des instances représentatives du personnel de la Société en matière d'information et de consultation sur le projet de fusion.

Donne tous pouvoirs à Monsieur Georges Spitzer, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités, signer et certifier conforme toutes pièces, tous actes ou documents, et plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

## Dixième résolution

Augmentation de capital résultant de la fusion d'un montant de 2.578.618 euros en rémunération des apports réalisés par la Société KOKANEE COMPANY S.A.S.

Sous condition suspensive de l'adoption de la neuvième résolution, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, et des rapports des Commissaires à la fusion :

■ décide d'augmenter le capital social d'un montant de 2.578.618 euros pour le porter de 4.843.314 euros à un montant de 7.421.932 euros par création de 1.289.309 actions nouvelles d'une valeur nominale de deux (2) euros chacune, entièrement libérées.

Les actions nouvelles seront attribuées directement par la Société aux associés de la Société KOKANEE COMPANY S.A.S à raison de 0,849626953 action de la Société pour 1 action de la Société KOKANEE COMPANY S.A.S. Les actions nouvelles à créer à titre d'augmentation de capital en rémunération de l'apport-fusion seront soumises, à compter de la date de réalisation définitive de ladite augmentation de capital, à toutes les dispositions statutaires et seront entièrement assimilées aux actions anciennes. Elles porteront jouissance rétroactivement à compter



du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (inclus) et ouvriront droit à la perception de la totalité du dividende qui pourrait le cas échéant, être versé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 :

- décide que la différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (34.718.318 euros) et la valeur nominale des actions créées par la Société au titre de l'augmentation de capital susvisée (2.578.618 euros), soit 32.139.700 euros, constitue une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la Société à un compte "Prime de fusion " sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux de la Société
- constate que la Société recevra 1.271.790 de ses propres actions et procédera à leur annulation.

## Onzième résolution

Approbation et affectation de la prime de fusion.

Sous condition suspensive de l'adoption des neuvième et dixième résolutions, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire et des Commissaires à la fusion :

- approuve les dispositions du traité de fusion relatives à l'affectation de la prime de fusion d'un montant de 32.139.700 euros
- cette prime de fusion sera inscrite au passif du bilan de la Société. Les frais, charges, droits et honoraires, nets d'impôt, résultant de la fusion seront imputés sur la prime de fusion. Le solde éventuel de la prime de fusion pourra recevoir toute affectation et notamment être utilisé pour la reconstitution des réserves et/ou provisions.

## Douzième résolution

Constatation de la réalisation des conditions suspensives de la fusion et constatation définitive de la fusion-absorption de la Société KOKANEE COMPANY S.A.S par la Société.

Sous condition suspensive de l'adoption des neuvième, dixième et onzième résolutions, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire :

- constate que les conditions suspensives à l'opération de fusion-absorption ont été réalisées
- constate et décide que la fusion de la Société avec la Société KOKANEE COMPANY S.A.S est devenue définitive
- constate la dissolution sans liquidation de la Société KOKANEE COMPANY S.A.S.

## Treizième résolution

Réduction de capital d'un montant de 2.543.580 euros par annulation de 1.271.790 actions de la Société DPAM S.A. transmises par KOKANEE COMPANY S.A.S.

Sous condition suspensive de l'adoption des neuvième, dixième, onzième et douzième résolutions, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et constatant en conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, la réalisation définitive de la fusion absorption de la Société KOKANEE COMPANY S.A.S par la Société :

- constate que la Société a reçu 1.271.790 de ses propres actions par l'effet de la fusion
- décide d'annuler 1.271.790 de ses propres actions figurant parmi les actifs transmis par la Société KOKANEE COMPANY S.A.S.

En conséquence :

- décide de réduire le capital de la Société d'un montant de 2.543.580 euros, correspondant au nominal des 1.271.790 actions, de sorte qu'à l'issue de l'opération, le capital de la Société s'élève à 4.878.352 euros divisé en 2.439.176 actions de deux (2) euros de valeur nominale chacune
- décide que la différence entre la valeur d'apport, à la date d'effet, des actions de la Société à annuler (33.921.208 euros) et leur valeur nominale (2.543.580 euros), soit 31.377.628 euros sera imputée sur le solde de la prime de fusion, laquelle sera ramenée à un montant de 10.245.795 euros.

# Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007

72

## Quatorzième résolution

Modification de l'article 6 des statuts.

Sous condition suspensive de l'adoption des neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième résolutions, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 6 des statuts relatif aux apports et de le modifier comme suit :

Nouveau paragraphe :

*"Aux termes d'un projet de fusion. En date du 4 mai 2007, approuvé par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires en date du 15 juin 2007, la Société KOKANEE COMPANY S.A.S a fait apport à la Société de la totalité de son actif moyennant la prise en charge de son passif. L'actif net apporté évalué au 31 décembre 2006 s'est élevé à 34.718.318 euros et a été rémunéré par une augmentation de capital d'un montant de 2.578.618 euros. La fusion a dégagé une prime de fusion de 32.139.700 euros.*

*La Société a également réalisé une réduction de capital de 2.543.580 euros par annulation de 1.271.790 de ses propres actions figurant parmi les actifs transmis par la Société KOKANEE COMPANY S.A.S dans le cadre de la fusion. La différence entre la valeur d'apport, à la date d'effet, des actions DPAM SA à annuler (33.921.208 euros) et leur valeur nominale (2.543.580 euros), soit 31.377.628 euros sera imputée sur le solde de la prime de fusion, laquelle sera ramenée à un montant de 10.245.795 euros.*

*Soit un total des apports successifs (après réduction de capital) de quatre millions huit cent soixante dix-huit mille trois cent cinquante deux (4.878.352) euros."*

Le reste de l'article demeure inchangé.

## Quinzième résolution

Modification de l'article 7 des statuts.

Sous condition suspensive de l'adoption des neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises

pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 7 des statuts relatif au capital social comme suit :

*"Article 7 - Capital social :*

*Le capital social est fixé à la somme de quatre millions huit cent soixante dix-huit mille trois cent cinquante deux (4.878.352) euros.*

*Il est divisé en deux millions quatre cent trente neuf mille cent soixante seize (2.439.176) actions de deux (2) euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées et de même catégorie."*

## Seizième résolution

Actions gratuites.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, sur ses seules décisions, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce, à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou des actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la Loi dans les conditions ci-après définies.

Ces attributions pourront être réalisées, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés ou certains d'entre eux ou certaines catégories du personnel ainsi que les mandataires sociaux de la Société.

Le nombre total d'actions pouvant être attribué sur le fondement de la présente autorisation, titres à émettre par la Société à titre d'augmentation de capital dans l'hypothèse d'attributions d'actions nouvelles, ou résultant de l'achat préalable par la Société de ses propres actions dans l'hypothèse d'attributions d'actions existantes, ne saurait globalement être supérieur à 2,4 % du capital social à la date des décisions d'attribution par le Directoire, soit 59.118 actions.

En cas d'augmentation de capital, elle sera réalisée par incorporation et prélèvement sur les réserves bénéfiques ou primes d'émission disponibles de la Société, pour une augmentation de capital d'un montant maximum de 118.236 euros.

La période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions



sera définitive sera au minimum de deux (2) ans, le Directoire pouvant augmenter cette période jusqu'à quatre (4) ans. Pendant cette période, les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions qui leur auront été attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles.

Sous réserve des dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, la période de conservation des actions définitivement acquises sera de deux (2) ans lorsque la période d'acquisition entraînant attribution définitive aura été fixée par le Directoire à deux (2) ans et également de deux (2) ans lorsque leur durée d'acquisition aura été fixée à quatre (4) ans. A l'issue de la période d'obligation de conservation, la libre cessibilité des actions sera affectée, le cas échéant, par des périodes de blocage fixées par la loi. Par ailleurs, le Directoire fixera des critères d'attribution liés à des performances au niveau de l'entreprise et de présence au sein de l'entreprise. L'attribution définitive des actions et la faculté de les céder librement seront néanmoins acquises au bénéficiaire si ce dernier venait à être frappé par l'un des cas d'invalidité visés par l'article L.225-197-1 du Code de commerce. La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des attributions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre attribuées gratuitement et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des dites attributions à la partie des réserves, bénéfices, primes ou autres ainsi incorporées.

L'augmentation de capital correspondante sera définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires.

L'Assemblée Générale confère au Directoire, dans les limites fixées ci-dessus, tous pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente résolution et notamment pour :

- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions
- fixer les conditions ainsi que, le cas échéant, les critères d'attribution des dites actions
- choisir entre l'attribution d'actions existantes ou à émettre voire décider les deux sortes d'attributions
- déterminer les périodes d'acquisition et de conservation des actions attribuées dans les limites fixées par la présente autorisation, ainsi que des critères d'attribution liés à des performances au niveau de l'entreprise
- déterminer les conséquences liées à la réalisation, par la Société, d'opérations financières sur titres prévues par la loi pendant la période d'acquisition, et notamment, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des

éventuelles opérations sur le capital de la Société, de manière à préserver les droits des bénéficiaires

- fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de l'obligation de conservation des titres après leur acquisition définitive,
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités pouvant découler de la mise en œuvre de la présente autorisation, constater les augmentations de capital, modifier les statuts et, généralement, faire le nécessaire
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation
- et d'une façon générale, prendre toutes mesures nécessaires pour la réalisation de la présente résolution dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

La présente autorisation est donnée au Directoire pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sera informée, dans un rapport spécial établi à cet effet par le Directoire des attributions d'actions gratuites effectuées en vertu de l'autorisation consentie ci-dessus. Ce rapport devra contenir toutes les mentions visées à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

## Dix-septième résolution

Emission de BSA (Emission de bons de souscription d'actions avec renonciation au droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, sur ses seules décisions, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-138 du Code de commerce, pour émettre 49.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions ("BSA") au profit de bénéficiaires dont il établira la liste et qui feront partie de la catégorie suivante :

- cadres dirigeants de la Société

# Résolutions soumises à l'approbation

de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007

74

L'émission des 49.000 BSA donnera lieu à une augmentation de capital maximum de 98.000 euros par l'émission de 49.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 euros.

Chaque BSA donnera droit, dans les conditions ci-après fixées, à la souscription d'une (1) action nouvelle de la Société de 2 euros de nominal chacune.

Les BSA devront être émis et souscrits à un prix qui sera fixé par le Directoire le jour de l'attribution en tenant compte d'une évaluation du prix du bon et du prix de souscription de l'action. En tout état de cause le prix de souscription du BSA ne pourra pas être inférieur à 2,5% de la moyenne des cours constatés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les BSA seront consentis par le Directoire, et le prix de souscription par action ne pourra pas être inférieur à 65€.

Les BSA sont exerçables à tout moment à compter de la réalisation de l'émission et pendant une période de dix (10) ans expirant le 15 juin 2017. En conséquence, faute d'avoir été exercés au plus tard au jour de l'expiration du délai indiqué ci-dessus, les BSA deviendront caducs de plein droit et ne pourront plus en conséquence être exercés.

L'Assemblée Générale supprime le droit préférentiel de souscription en faveur des personnes répondant aux caractéristiques qu'elle a fixées ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce, la présente délégation est accordée pour une période de dix huit (18) mois à compter de la présente assemblée.

Lorsqu'il fera usage de cette délégation, le Directoire établira un rapport complémentaire à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, certifié par les Commissaires aux Comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente décision à l'effet notamment de :

- prendre toutes mesures nécessaires pour la bonne réalisation de l'émission des BSA
- fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie définie ci-dessus, le nombre de BSA à attribuer à chacun d'eux, dans la limite du plafond prévu ci dessus
- arrêter, dans les limites fixées ci-dessus, les caractéristiques, montants et modalités de l'émission
- recueillir les souscriptions des actions résultant de l'exercice des BSA et les versements du prix de souscription

- prendre toutes mesures d'informations nécessaires
- constater le nombre et le montant des actions émises par suite de l'exercice des BSA
- d'établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération
- prendre toutes mesures nécessaires pour, conformément à la loi, préserver les droits des titulaires des BSA
- augmenter le capital social, pour permettre l'exercice des BSA et la préservation des droits des titulaires des BSA dans les cas où cette réservation s'impose
- procéder, conformément à la loi, aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives
- prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission de BSA ou à la création des actions à émettre sur exercice des BSA, et plus généralement, faire le nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

## Dix-huitième résolution

Pouvoirs pour formalités.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

# Administration



## Conseil de Surveillance

---

### Président du Conseil de Surveillance :

- Gilles Mougenot (depuis le 17 octobre 2001)

### Vice-Président du Conseil de Surveillance :

- Jean-Noël Reinhardt (depuis le 14 mai 2002)

### Membres du Conseil de Surveillance :

- David Jeffrey  
Kokanee Company SA - représentée par Gilles Lorang

## Directoire et Direction

---

### Directeur des Opérations et Président du Directoire :

- Georges Spitzer

### Directeur Général Adjoint Finance et Services Support :

- Nicolas Bertrand<sup>(\*)</sup>

### Directeur du développement et du Concept Chaussures :

- Caroline Mamou<sup>(\*)</sup>

### Directeur Achat Enfant :

- Stéphanie Godefroy

### Directeur du Style Enfant :

- Natacha Guillerot

### Directeur du Concept Bébé :

- Claude Barot

### Directeur Commercial et Marketing :

- Cécile Colas

### Directeur International :

- Gilles Levasseur

### Directeur des Ressources Humaines :

- Thierry Rigault

### Directeur Informatique :

- Thierry Magnard

### Directeur Logistique :

- Philippe Maggi

<sup>(\*)</sup> Membre du Directoire

### Commissaire aux Comptes :

- DELOITTE & Associés  
Société Anonyme de Commissaires aux comptes  
85, Avenue Charles de Gaulle  
92201 Neuilly-Sur-Seine

### En qualité de Suppléant :

- BEAS  
Société de Commissaires aux comptes  
7/9 Villa Houssay  
92201 Neuilly-Sur-Seine

### En qualité de co-commissaire aux comptes titulaire :

- Emile Cohen  
5, rue des Bruyères  
93260 Les Lilas
- Alain Lahmi  
7, avenue du Belvédère  
93310 Le Pré-Saint-Gervais

DU PAREIL  
au même

ZI de Villemillan  
18 avenue Ampère  
91320 WISSOUS  
tél. : 01 69 81 46 46  
fax : 01 69 81 46 00  
[www.dupareilaumeme.com](http://www.dupareilaumeme.com)

